

GUIDE de pêche

2026

27

Fédération Départementale de la Pêche
et de la Protection du Milieu Aquatique
de l'Eure



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

GÉNÉRATION
PÊCHE

www.eure-peche.com

La Fédération de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

EDITO

Le président
Martial CHOUQUET



L'année 2025 a été marquée par une météo favorable à la pratique de notre loisir. Les cours d'eau ont bénéficié de débits soutenus et aucun épisode majeur de sécheresse n'est venu perturber la saison. Ces conditions propices ont permis à de nombreux pêcheurs de retrouver rapidement les berges, dès l'ouverture. Le département a enregistré une nette progression du nombre de pratiquants, avec une hausse particulièrement marquée chez les jeunes mineurs.

La Fédération de Pêche de l'Eure s'est attachée à répondre aux attentes des pêcheurs d'aujourd'hui. Nous avons placé cette année sous le signe du challenge sportif et de la compétition. La première saison du Junior Fishing Tour, destinée aux moins de 18 ans, a permis aux jeunes de découvrir la compétition aux leurres et au coup. Les pêcheurs adultes ont, quant à eux, inauguré le premier Challenge Float Tube Carnassiers sur trois parcours différents. L'engouement a été immédiat : toutes les places ont été réservées en quelques minutes lors du lancement des inscriptions.

L'arrivée d'un nouvel animateur au sein de la Fédération a également permis de relancer un programme d'animations. Les stages et sorties « pêche aux leurres », proposés notamment pendant les vacances de la Toussaint, ont rencontré un franc succès.

En 2026, nous souhaitons prolonger cette dynamique de compétitions et d'animations territoriales. Nous participerons à la nouvelle saison du Junior Fishing Tour et proposerons une nouvelle édition du Challenge FTC. Des animations seront également proposées aux pêcheurs du département durant les vacances scolaires. Ce type d'événements dynamise le territoire et favorise les échanges entre passionnés : nous allons donc poursuivre dans cette voie.

En 2026, les AAPPMA organiseront les élections de leur conseil d'administration au dernier trimestre ! Ceci est donc l'occasion, pour les pêcheurs désireux de s'investir localement dans leur association, de candidater pour renouveler ou renforcer les équipes de bénévoles. Nous vous tiendrons au courant du calendrier de candidature. Rappelons que la force du réseau associatif tient à son bénévolat, je tiens donc à remercier tous ceux qui œuvrent pour faire vivre la pêche dans leur AAPPMA.

L'ensemble du conseil d'administration et de l'équipe salariée de la Fédération se joignent à moi pour vous souhaiter une belle saison 2026 et de nombreux moments de plaisir au bord de l'eau !

LES NOUVEAUTÉS

AMENAGEMENTS

Restauration du ponton accessible Personne à Mobilité Réduite à Vernon - Parcours de la Seine (AAPPMA du Gardon Vernonais) > p.68

NOUVEAUX PARCOURS

RISLE > 0,2 ha

AAPPMA Entente Risloise • Étang du parc urbain de Rugles • 0,2 ha > p.19

ANIMATIONS

Stages de pêche encadrés par un moniteur diplômé

Adultes / ados / initiations enfants • Pendant les vacances scolaires

Pêche aux leurres, pêche float tube, pêche à la mouche, pêche au coup

Renseignements et inscriptions sur le site de la fédération et page Facebook

Fédération de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Avenue de l'Europe - Imm. Leipzig - BP 412 - 27504 PONT-AUDEMENR

02 32 57 10 73 • secretariat@peche27.com

SOMMAIRE

Les réciprocités dans l'Eure	04
Les tarifs des cartes	05
L'essentiel de la réglementation	06
Le bassin de la Risle	10 > 19
Le bassin de la Charentonne	20 > 27
Le bassin de l'Ilton	28 > 40
Carte du domaine piscicole	42 > 43
Domaine Public Fluvial	44 > 45
APN et Clubs de pêche	47
Le bassin de l'Avre	48 > 53
Le bassin de l'Eure	54 > 62
Le bassin de la Seine	64 > 68
Le bassin de l'Andelle	69 > 73
Le bassin de l'Epte	74 > 79

Les informations et dernières mises à jour sont disponibles sur le site :
www.eure-peche.com

LÉGENDE DU GUIDE



Parcours spécifiques.



Parcours de pêche.



Parcours nécessitant l'achat d'un supplément (option).



Stationnement indiqué par l'APPMA.



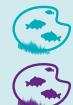
Parcours spécifique «mouche» : pêche à la mouche fouettée uniquement. Attention ! certains parcours mouche sont également «No Kill».



Parcours spécifique «Loisirs» : parcours avec rempoissonnements, avec ou sans option. Conditions spécifiques sur certains parcours, voir règlements intérieurs.



Parcours spécifique «Carpe de nuit» : Défini par arrêté préfectoral (Cf. Page 8). Remise à l'eau des prises immédiate, utilisation d'esches végétales uniquement. Conditions spécifiques sur certains parcours (feux et circulation interdits, etc.). Voir règlements intérieurs.



Parcours spécifique «Carpodrome» : parcours accessible avec ou sans option (se renseigner sur la page de l'APPMA). Pêche à 1 seule canne au coup, à l'anglaise ou au quiver. No Kill obligatoire.

Ce guide est une publication de la Fédération de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Les plus grands soins ont été apportés à la réalisation de ce guide. Toutefois, la Fédération décline toute responsabilité pour les erreurs et omissions.

La signalétique présente sur le terrain est la seule délimitation officielle des parcours associatifs.

Reproduction des plans interdite. Photos de couverture : Stéphane DELPEYROUX
CONCEPTION : Nathalie GUELTON • 06 71 46 97 17 / IMPRESSION : IRS • Bosroumois

LES RÉCIPROCITÉS INTRA & INTER DÉPARTEMENTALES

La réciprocité départementale est maintenue avec l'apposition du timbre réciprocité 27. Avec l'adhésion à l'EHGO, nous proposons également la réciprocité sur les parcours réciprocitaires des 91 départements adhérents aux groupements réciprocitaires (EHGO, CHI et URNE).

La réciprocité EHGO est incluse pour les cartes : Découverte moins de 12 ans, Découverte Femme, Personne mineure et Hebdomadaire.

La carte journalière ne donne pas accès à la réciprocité départementale ou interdépartementale. Cette carte n'est valable que sur les parcours de l'AAPPMA qui l'a délivrée.

Vous souhaitez pêcher uniquement dans l'une des 24 associations euroises :

Carte annuelle personne majeure

88€

Vous souhaitez pêcher dans l'Eure sur les 24 associations réciprocitaires :

Carte annuelle personne majeure

88€



**Timbre réciprocité 27
6€**

Avec la carte de pêche Interfédérale, pêcher plus loin ...



La carte de pêche InterFédérale à 114€ permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE

Vous souhaitez pêcher dans les 91 départements adhérents aux groupements réciprocitaires EHGO, CHI et URNE :

Carte INTERFÉDÉRALE

annuelle
personne
majeure

114€

Carte annuelle personne majeure **88€**

OU



Timbre EHGO 40€

128€

LES TARIFS DES CARTES

PÊCHEURS AYANT PLUS DE 18 ANS ET SOUHAITANT PÊCHER DANS LES 91 DÉPARTEMENTS RÉCIPROCTAIRES

1^{ère} et 2^{ème} catégorie • Tous modes de pêche autorisés.

Carte Majeure Interfédérale : 114€
Ou timbre EHGO (40€) à apposer
sur carte majeure
valable du 01/01 au 31/12

PÊCHEURS AYANT PLUS DE 18 ANS ET SOUHAITANT PÊCHER UNIQUEMENT DANS L'EURE

1^{ère} et 2^{ème} catégorie • Tous modes de pêche autorisés.

*À laquelle il conviendra d'ajouter
**le timbre réciprocité 27 à 6€ si vous
souhaitez pêcher sur les AAPPMA
réciproctaires de l'Eure.**

Carte Majeure : 88€
valable du 01/01 au 31/12

Sans CPMA
(si déjà acquittée)
46.20€

Timbre réciprocité 27 : 6€

SI TU AS MOINS DE 12 ANS AU 1^{ER} JANVIER

1^{ère} et 2^{ème} catégorie • Tous modes de pêche.
Une seule ligne. Donne droit à la réciprocité EHGO.

Carte Découverte : 8€
valable du 01/01 au 31/12

SI TU AS ENTRE 12 ANS ET 18 ANS AU 1^{ER} JANVIER

1^{ère} et 2^{ème} catégorie - Tous modes de pêche.
Donne droit à la réciprocité EHGO.

Carte Mineure : 27€
valable du 01/01 au 31/12

CARTE RÉSERVÉE AU PUBLIC FÉMININ (+18 ANS)

1^{ère} et 2^{ème} catégorie - Tous modes de pêche.
Une seule ligne. Donne droit à la réciprocité EHGO.

Carte Découverte Femme : 42€
valable du 01/01 au 31/12

SI VOUS SOUHAITEZ PÊCHER UNE SEULE JOURNÉE

1^{ère} et 2^{ème} catégorie • Tous modes de pêche.
VALABLE UNIQUEMENT SUR L'AAPPMA.

Carte Journée : 16€
valable pour une seule journée

Sans CPMA
(si déjà acquittée)
10.80€

SI VOUS SOUHAITEZ PÊCHER PENDANT VOS VACANCES

1^{ère} et 2^{ème} catégorie • Tous modes de pêche.
Donne droit à la réciprocité EHGO.

Carte Hebdomadaire : 36,5€
valable 7 jours
consécutifs, renouvelable

Sans CPMA
(si déjà acquittée)
22.10€



www.cartedepeche.fr

Achetez et imprimez votre carte de pêche depuis chez vous ! Plus pratique et plus rapide, ce système vous permet également de réimprimer votre carte gratuitement en cas de perte ou vol.
Adoptez le bon geste : Cliquez, imprimez, pêchez !

L'ESSENTIEL DE LA RÉGLEMENTATION

DÉSIGNATION DES ESPÈCES	COURS D'EAU 1 ^{RE} CATÉGORIE	COURS D'EAU 2 ^{ÈME} CATÉGORIE	TAILLE MINIMUM DE CAPTURE EN CM
Saumon Atlantique, Lamproies marine et fluviale, Anguille d'avaloison (argentée) et Anguille de moins de 12 cm (civelle)	PÊCHE INTERDITE		•
Anguille jaune	du 2 ^{ème} samedi de Mars au 15 Juillet	15 Février au 15 Juillet	Remise à l'eau obligatoire (A.P. DDPP-13-058) sur tous les cours d'eau
Aloses (grande et feinte)	du 2 ^{ème} samedi de Mars au 3 ^{ème} dimanche de Septembre inclus	toute l'année	30
Truite de mer	du dernier samedi d'Avril au dernier dimanche d'Octobre inclus	du dernier samedi d'Avril au dernier dimanche d'Octobre inclus	35
Truite fario	du 2 ^{ème} samedi de Mars au 3 ^{ème} dimanche de Septembre inclus	du 2 ^{ème} samedi de Mars au 3 ^{ème} dimanche de Septembre inclus	30
Truite arc en ciel	du 2 ^{ème} samedi de Mars au 3 ^{ème} dimanche de Septembre inclus	Pêche autorisée toute l'année sauf dans les cours d'eau ou parties de cours d'eau classés cours d'eau à Saumon ou à Truite de mer	25 1 ^{re} cat et 2 ^{ème} cat. des cours d'eau classés migrateurs*
Omble ou Saumon de fontaine	du 2 ^{ème} samedi de Mars au 3 ^{ème} dimanche de Septembre inclus	Du 2 ^{ème} samedi de mars au 3 ^{ème} dimanche de septembre inclus	•
Ombre commun	du 3 ^{ème} samedi de Mai au 3 ^{ème} dimanche de Septembre inclus	du 3 ^{ème} samedi de Mai au 31 Décembre inclus	30
Brochet	du dernier samedi d'Avril au 3 ^{ème} dimanche de Septembre inclus	du 1 ^{er} Janvier au dernier dimanche de Janvier et du dernier samedi d'Avril au 31 Décembre inclus	Fenêtre de capture entre 60 et 80 en 2 ^{nde} cat. 60 en 1 ^{re}
Sandre	du 2 ^{ème} samedi de Mars au 3 ^{ème} dimanche de Septembre inclus	du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre	50 en 2 ^{ème} cat.
Ecrevisse autre que l'Ecrevisse américaine	PÊCHE INTERDITE		•
Ecrevisse américaine	Du 2 ^{ème} samedi de Mars au 3 ^{ème} dimanche de Septembre inclus	du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre	•
Grenouille verte et rousse	Du 3 ^{ème} samedi de Mai au 3 ^{ème} dimanche de Septembre inclus	Du 3 ^{ème} samedi de Mai au 31 Décembre inclus	8

* les cours d'eau classés pour la pêche des migrateurs sont la Calonne, l'Andelle, l'Eure, la Risle et la Seine.

Le nombre de captures de salmonidés, autres que le saumon autorisé, par pêcheur et par jour, est fixé à 3.

Dans les eaux de 2^{ème} catégorie, le nombre de captures de sandre, brochet et black bass autorisé, par pêcheur et par jour, est fixé à 3 dont un seul brochet.

Dans les eaux de 1^{re} catégorie, le nombre de captures de brochet autorisé, par pêcheur et par jour, est fixé à 1. Le nombre de lignes maximum autorisé par pêcheur est de 1 seule ligne en 1^{re} catégorie piscicole et de 4 lignes en 2^{nde} catégorie piscicole.

Les arrêtés préfectoraux en vigueur sont consultables sur le site www.eure-peche.com.
Pensez à consulter les règlements intérieurs des AAPMAs.

Pêcheurs, en adhérant à une AAPMAs, vous soutenez ses actions et participez aux locations de parcours, à leur entretien, à la garderie, aux rempoissonnements, etc. Vous souhaitez vous investir dans la gestion de la pêche associative, contactez votre AAPMAs !

RÉGLEMENTATION (SUITE)

ÉPHÉMÉRIDE 2026

Les horaires indiqués ci-dessus prennent en compte la 1/2h avant le lever et après le coucher du soleil.

JANVIER			FÉVRIER			MARS			AVRIL		
DATE	matin	soir									
01/01/2026	8:19	17:38	01/02/2026	7:56	18:22	01/03/2026	7:07	19:08	01/04/2026	7:03	20:56
05/01/2026	8:18	17:42	05/02/2026	7:50	18:29	05/03/2026	6:59	19:14	05/04/2026	6:54	21:01
10/01/2026	8:17	17:48	10/02/2026	7:42	18:37	10/03/2026	6:49	19:22	10/04/2026	6:44	21:09
15/01/2026	8:14	17:55	15/02/2026	7:33	18:45	15/03/2026	6:39	19:30	15/04/2026	6:34	21:17
20/01/2026	8:10	18:02	20/02/2026	7:24	18:53	20/03/2026	6:28	19:38	20/04/2026	6:24	21:24
25/01/2026	8:04	18:11	25/02/2026	7:15	19:01	25/03/2026	6:17	19:45	25/04/2026	6:15	21:31
30/01/2026	7:58	18:19	28/02/2026	7:09	19:06	30/03/2026	7:07	20:53	30/04/2026	6:06	21:39
MAI			JUIN			JUILLET			AOÛT		
DATE	matin	soir									
01/05/2026	6:04	21:41	01/06/2026	5:25	22:21	01/07/2026	5:25	22:33	01/08/2026	5:58	22:04
05/05/2026	5:58	21:47	05/06/2026	5:23	22:24	05/07/2026	5:27	22:31	05/08/2026	6:03	21:58
10/05/2026	5:51	21:54	10/06/2026	5:21	22:28	10/07/2026	5:32	22:28	10/08/2026	6:10	21:50
15/05/2026	5:43	22:01	15/06/2026	5:20	22:31	15/07/2026	5:37	22:24	15/08/2026	6:17	21:41
20/05/2026	5:37	22:07	20/06/2026	5:20	22:33	20/07/2026	5:42	22:20	20/08/2026	6:24	21:31
25/05/2026	5:32	22:12	25/06/2026	5:22	22:33	25/07/2026	5:48	22:14	25/08/2026	6:31	21:22
30/05/2026	5:27	22:19	30/06/2026	5:24	22:33	30/07/2026	5:55	22:07	30/08/2026	6:38	21:12
SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
DATE	matin	soir									
01/09/2026	6:41	21:08	01/10/2026	7:24	20:04	01/11/2026	7:12	18:04	01/12/2026	7:57	17:30
05/09/2026	6:47	20:59	05/10/2026	7:30	19:56	05/11/2026	7:18	17:58	05/12/2026	8:02	17:28
10/09/2026	6:54	20:49	10/10/2026	7:38	19:45	10/11/2026	7:26	17:51	10/12/2026	8:08	17:27
15/09/2026	7:01	20:38	15/10/2026	7:45	19:35	15/11/2026	7:34	17:44	15/12/2026	8:12	17:28
20/09/2026	7:08	20:27	20/10/2026	7:53	19:26	20/11/2026	7:43	17:39	20/12/2026	8:16	17:29
25/09/2026	7:16	20:17	25/10/2026	7:01	18:16	25/11/2026	7:49	17:34	25/12/2026	8:18	17:32
30/09/2026	7:23	20:06	30/10/2026	7:09	18:08	30/11/2026	7:56	17:31	30/12/2026	8:19	17:36

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL CARPE DE NUIT

Pêche avec esches végétales uniquement. Le transport et la détention de carpe est strictement interdit 1/2h après le coucher du soleil jusqu'à 1/2h avant son lever. Toute carpe capturée doit être remise à l'eau avec soin.

ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX PCB

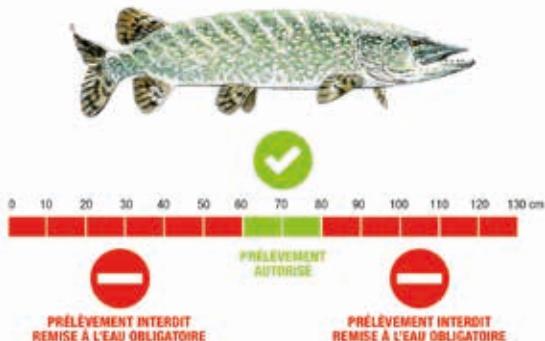
La remise à l'eau des prises vivantes définies ci-dessous est obligatoire sur le fleuve Seine : Anguilles, brèmes, gardons, carpes, sandres et brochets.

RÉGLEMENTATION (SUITE)

FENÊTRE DE CAPTURE DU BROCHET

La réglementation pour la conservation du brochet a évolué depuis 2024.

Dans les eaux de 2^{nde} catégorie piscicole (sauf parcours en no kill), les pêcheurs ne peuvent conserver que les brochets dont la taille est comprise entre 60 et 80 cm. Tout brochet dont la mesure est inférieure à 60 cm ou supérieure à 80 cm doit être immédiatement remis à l'eau.



POURQUOI METTRE EN PLACE UNE FENÊTRE DE CAPTURE ?

D'après de nombreuses études, cette mesure de gestion semble être le meilleur compromis et la meilleure alternative au système de la Taille Minimale de Capture. L'objectif de cette démarche est à la fois de :

- permettre une protection efficace des grands brochets (qui sont les meilleurs reproducteurs),
- tout en autorisant un prélèvement raisonnable des individus entre 60 et 80 cm,
- en optimisant la présence de grands brochets recherchés par les pêcheurs sportifs.

RÈGLEMENT COMMUN AUX CARPODROMES DU DÉPARTEMENT

L'ensemble des carpodromes du département de l'Eure sont soumis à la même réglementation, à savoir :

- No kill sur les carpes qui doivent être immédiatement remises à l'eau (mortes ou vives) en s'assurant des meilleures chances de survie. Seul l'emploi d'un hameçon sans ardillon ou avec ardillon écrasé est autorisé.
- Pêche autorisée avec une seule canne par pêcheur, au coup (grande canne ou au moulinet).
- Epuisette et tapis de réception obligatoires.
- Toutes esches autorisées sauf végétales non-cuites.
- Seul l'amorçage du bord est autorisé (manuel ou à la fronde).
- Bourriche et bas de ligne en tresse interdits.

LISTE DES CARPODROMES DE L'EURE

AAPPMA DES PÊCHEURS DE LA RISLE	étang E6 sur le complexe des étangs
AAPPMA DE LA TRUITE DE L'ITON	étang n°3 à la Croix Saint Leufroy
AAPPMA DE LA BONNE TOUCHE DE CONCHES	étang n°3 du Val Doré
AAPPMA DE L'HAMEÇON BRETOILIEN	1 étang aux étangs du Pont Vert.

Pêche en 2e catégorie pendant la période de fermeture de la pêche du brochet* dans le département de l'Eure

L'Article R436-33 du Code de l'Environnement précise que pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche du brochet, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres (naturels ou artificiels) susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle est interdite dans les eaux classées en 2e catégorie.



Interdit



Plomb
palette

Poisson vif ou mort



Leurres métalliques



Leurres durs



Leurres souples



Streamers et poppers



Tous leurres artificiels
ou naturels animés
(dandine, verticale...)
dont le ver de
terre manié interdits



Autorisé



Mouches sèches, nymphes, noyées



Esches naturelles posées (ligne de fond ou flottante)



Bouillettes

Liste et illustrations non exhaustives

*du dernier dimanche de janvier non inclus
au dernier samedi d'avril non inclus

LE BASSIN DE LA RISLE

- > 4 AAPPMA • Pont-Audemer • Brionne • Beaumont le Roger • Rugles
- > 50 km de parcours associatifs
- > 1 Atelier Pêche Nature

La Risle prend sa source dans le Perche ornais et parcourt près de 120 km dont 90 km dans l'Eure pour finir sa route dans l'estuaire de la Seine à Berville sur Mer. Cours d'eau d'une dizaine de mètres de large à son entrée dans le département, sa taille augmente après avoir reçu les eaux de « la Bave » à Beaumont le Roger et celles de « la Charentonne » à Serquigny. Sur sa partie basse, la Risle forme de nombreux bras et méandres. Sa largeur peut atteindre une trentaine de mètres de large entre Brionne et Corneville sur Risle. La diversité des écoulements et de sa faune piscicole permet la pratique de techniques variées.



Truite de mer de la Risle

INTÉRÊT HALIEUTIQUE

La Risle offre de nombreuses possibilités pour la pêche de la truite et des cyprins d'eau vive. L'amont de la rivière est toutefois plus technique (largeur réduite et végétation importante). La pêche à la « surprise » est très efficace. Les secteurs calmes sont propices à la pêche au coup (du vairon à la brème), et à la pêche des carnassiers (brochets et perches).

Sur sa partie aval, la Risle abrite une multitude d'espèces avec quelques gros sujets de truite fario qui côtoient barbeaux, vandoises, chevesnes, etc. Ses grands radiers et plats courants se prêtent particulièrement à la pêche à la mouche et au Toc. La truite de mer peut dorénavant remonter dans sa partie la plus aval depuis l'aménagement de l'ouvrage de la Madeleine à Pont-Audemer. On peut espérer sa capture sur les parcours de l'AAPPMA des Pêcheurs de la Risle.



Mouche la Pont-Audemer



LÉGENDE

- | | |
|--|--------------------------------------|
| | 1 ^{ère} catégorie piscicole |
| | Domaine maritime |
| | Siège d'AAPPMA |
| | Atelier Pêche Nature |

LISTE DES DÉPOSITAIRES

NOM DÉPOSITAIRE	ADRESSE	VILLE	CONTACT
AAPPMA Pont-Audemer (réciprocité EHGO)			
BAR AUX PÊCHEURS	66, rue Notre dame du Pré	27500 PONT-AUDEMER	02 32 42 56 26
CAMPING DES ÉTANGS	19 route des étangs	27500 PONT-AUDEMER	02 32 42 46 65
LE COEUR DE CORNEVILLE	1320 Av. Robert Planquette	27500 CORNEVILLE-SUR-RISLE	02 32 57 01 78
LE POT D'ETAIN	Place du Pot d'Etain	27500 PONT-AUDEMER	02 32 41 00 37
AAPPMA Brionne (réciprocité EHGO)			
CHEZ MUMU BRASSERIE	2 rue Colin Noel	27290 PONT-AUTHOU	02 76 66 28 65
BAR LE STADIUM	7 rue Lemarrois	27800 BRIONNE	06 83 04 83 42
AAPPMA Beaumont-le-Roger (réciprocité EHGO)			
FLEURISTE AU LYS D'OR	23 rue Chantereine	27170 BEAUMONT-LE-ROGER	02 32 45 27 90
GAMM VERT	7 rue Kleber Mercier	27110 LE NEUBOURG	02 32 35 69 79
AAPPMA Rugles (réciprocité EHGO)			
ETS CHRETIEN	26 rue d'Evreux	27330 LA VIEILLE LYRE	02 32 30 67 34
NATURE 27	626 rue Aristide Briand	27130 VERNEUIL SUR AVRE	02 32 33 04 07
ACR (ASSOCIATION CULTURELLE RUGLOISE)	Acropole • 1 rue de l'hôpital	27250 RUGLES	02 32 35 07 38

LA LISTE DES DÉPOSITAIRES EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER :
contacter les AAPPMA, la Fédération ou consulter le site www.eure-peche.com



MARQUAGE PUBLICITAIRE
SARL HARNIEH DAVOINE
02 32 57 62 33

bg.serigraphie@gmail.com - www.bgserigraphie.fr

De la conception graphique à la pose !

9007 rue de Latte de Tassigny
27500 PONT-AUDEMER



CRÉATION GRAPHIQUE



VÉHICULE



PAPETERIE



OBJETS PUBLICITAIRES



IMPRESSIONS



SIGNALÉTIQUE



TEXTILE



LOCATION DE REMORQUE

AAPPMA LES PÊCHEURS DE LA RISLE

Président
Pierre MANCEL
06 22 31 62 80
www.aappma27500.com



CARTE INTERACTIVE

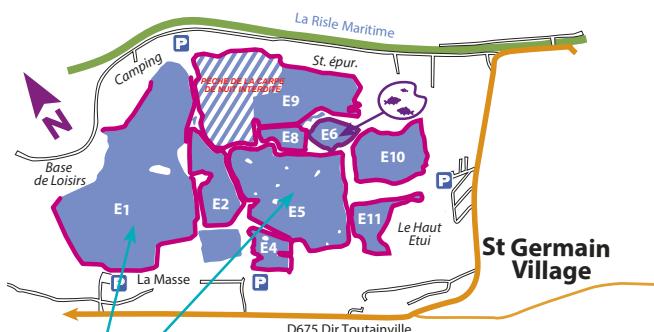
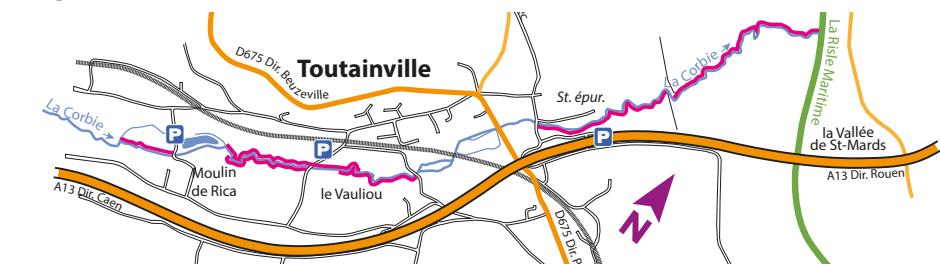


PRÉSENTATION

- > 20 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur la Risle et la Corbie
- > 85 ha d'étangs de 2^{ème} catégorie piscicole
- > Etang d'1.2 ha classé en 1^{ère} catégorie piscicole (situé près du Carrefour Market de l'Europe)
- > Page [f](#) Association des Pêcheurs de la Risle

PARCOURS SPÉCIALISÉS

- 2 Parcours mouche no kill > 3.2 km
- Carpodrome > 1.7 ha • option
- Carpe de nuit > 75 ha • option
- 2 étangs autorisés Float tube > 45 ha (voir périodes)



**CARPE DE NUIT AUTORISÉE
AVEC SUPPLÉMENT**
complexe des étangs (75 Ha)
sortie ouest de Pont-Audemer.
(sauf E6 et une partie de E9)



Float tube autorisé sur les
étangs E1 et E5 du 01/01
au 25/01 et du 01/10 au 31/12

Parcours spécifique

Parcours nécessitant
l'achat d'un supplément

Parcours de pêche



FIDUCIAL

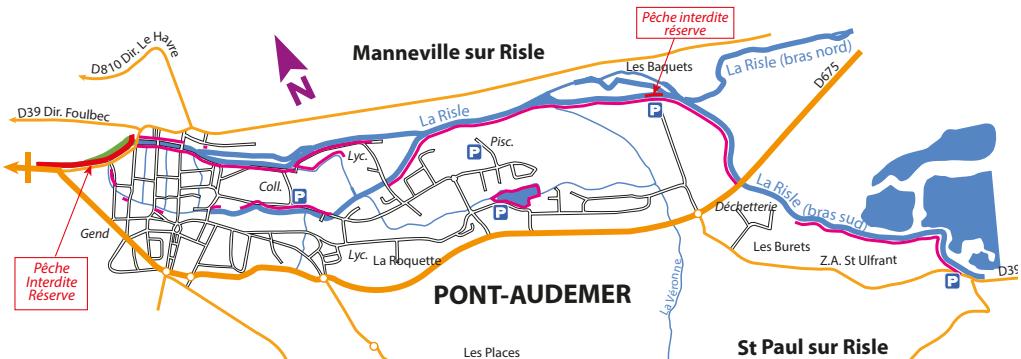
- Aide à la création
et à la reprise
d'entreprise

- Comptabilité
- Fiscalité
- Gestion des salariés

Votre agence 02 32 42 34 72

10 rue du Président G. Pompidou - 27500 Pont-Audemer

fiducial.fr



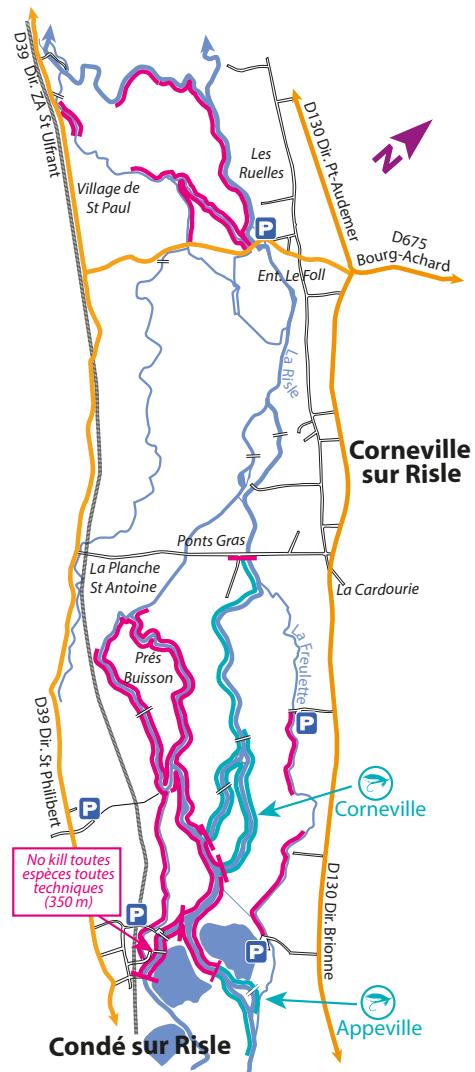
POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

- Pêche de la carpe de nuit uniquement sur le complexe des étangs de Toutainville/Pont-Audemer (sauf carpodrome E6 et une partie de l'étang E9). Pour l'accessibilité au site des étangs en véhicule, se renseigner auprès de l'AAPPMA (présence d'une barrière à l'entrée principale, nécessité de retirer un badge).
- Pêche en no kill pour le brochet et le black bass sur l'ensemble des étangs. Sur l'étang E1, la zone située devant le camping et les cottages est interdite à la pêche en batterie de la carpe (jour et nuit) du 15/06 au 15/09.
- Parcours mouche : No Kill obligatoire toutes espèces par arrêté préfectoral et hameçons sans ardillons ou écrasés.
- Petit bras gauche de Condé sur Risle (350m) : no kill toutes espèces toutes techniques par arrêté préfectoral.
- La pêche à l'asticot est autorisée à une seule ligne (1^{re} catégorie) sur le plan d'eau du Carrefour Market de l'Europe.
- Réserve de pêche (arrêté préfectoral) : bras gauche de la Risle du barrage Williams jusqu'à 50 m en aval du barrage.



PARCOURS MOUCHE

1 parcours de 2,4 km à Corneville s/ Risle,
1 parcours de 0,7 km sur Apperville Annebault
No Kill toutes espèces



AAPPMA LA TRUITE RISLOISE

Président
Alain PORTAIS
la.truite.risloise@gmail.com



PRÉSENTATION

- > 6.9 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur la Risle
- > Étang de 21 ha en 2^{ème} catégorie piscicole
- > Étang de 1 ha classé en eau close
- > Page [f](#) La Truite Risloise

POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

- > Pêche de la carpe de nuit interdite sur les étangs
- > Pêche à la boulillette interdite dans le grand étang de la base de loisirs
- > No Kill pour la truite fario sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA (arrêté préfectoral) sauf sur le bras secondaire du Mordoux. Remise à l'eau du poisson vivant avec précaution obligatoire.



Truite de la Risle



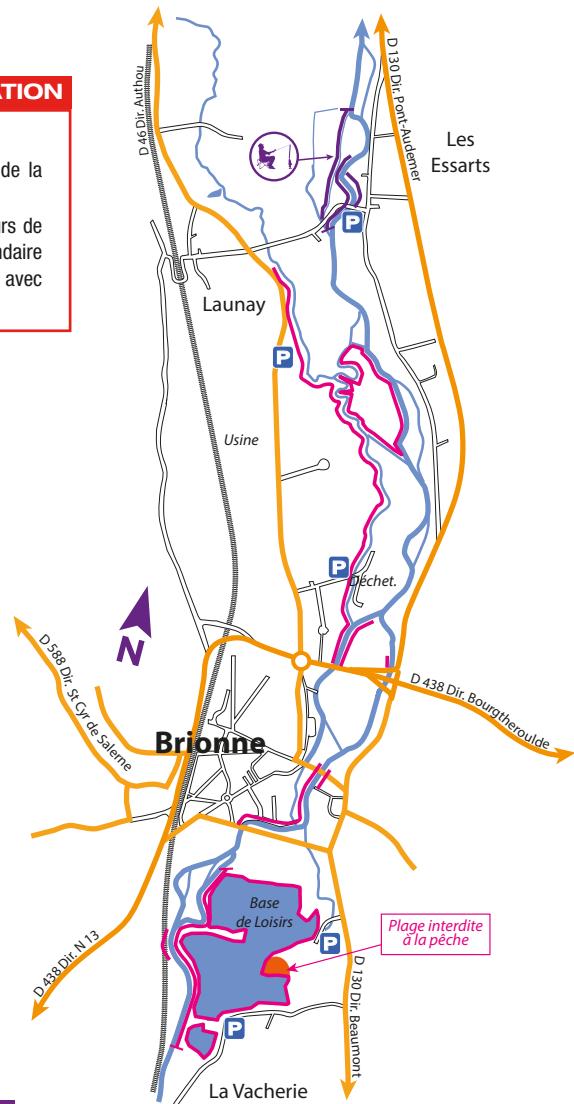
Parcours de la Risle et étangs de Brionne



PARCOURS LOISIR avec supplément
Les Essarts 0.8 km

PARCOURS SPÉCIALISÉS

- Parcours loisir > 0.8km • option



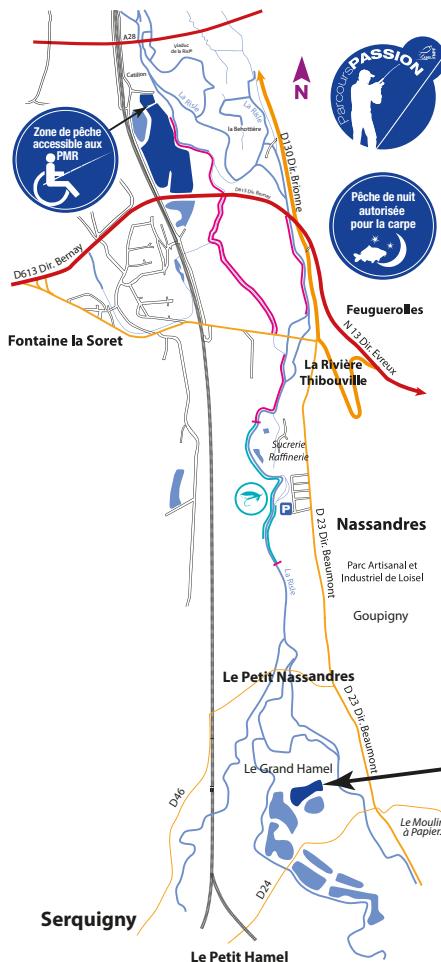


PRÉSENTATION

- > 9.2 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur la Risle et la Bave
- > Etang de 3.7 ha en 2^{ème} catégorie piscicole
- > Etangs de 11 ha en 2^{ème} catégorie piscicole
- > Page [f](#) AAPPMA La Gauloise de Beaumont

PARCOURS SPÉCIALISÉS

- 2 Parcours mouche no kill > 1.8 km
- 1 Parcours labellisé passion float tube > 3.7 ha
- 1 Parcours labellisé passion > 11 ha
- Carpe de nuit > 10 ha plan d'eau de Nassandres sur Risle
- 1 zone accessible PMR > linéaire sécurisé 10 m petit plan d'eau de Nassandres sur Risle



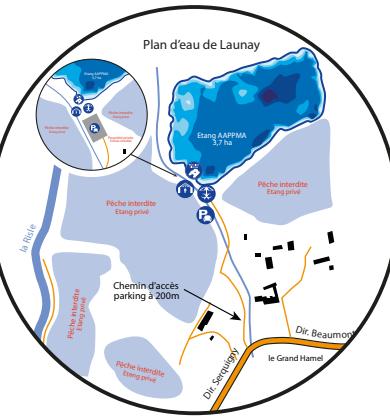
POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

- > No kill toutes espèces (remise à l'eau obligatoire) sur tous les parcours de la Bave, de la Georgette, le plan d'eau de Launay ainsi que les parcours spécifiques «mouche».
- > No kill pour la truite fario sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA (arrêté préfectoral). Remise à l'eau du poisson vivant avec précaution obligatoire.
- > Sur le grand étang de Nassandres sur Risle : pêche de la carpe en no kill par arrêté préfectoral et pêche de nuit autorisée.
- > Pêche sur le petit étang de Nassandres sur Risle réservée à la pêche des cyprinidés en no kill à l'anglaise, au feeder et au coup.
- > Sur l'étang de Launay, pêche autorisée en float tube ou en kayak. Pêche aux vifs interdite sur l'étang de Launay par arrêté préfectoral.



PARCOURS MOUCHE

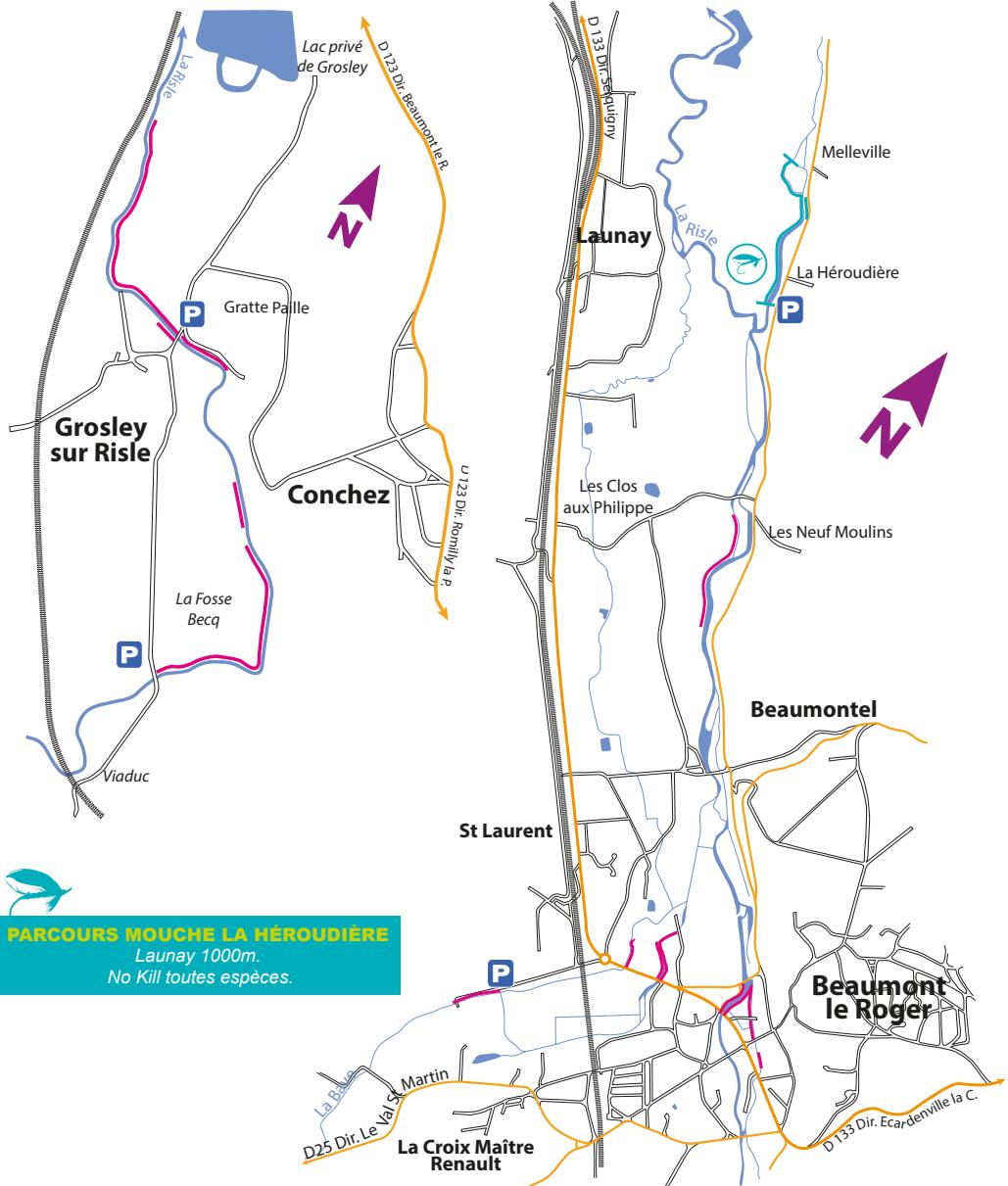
La Générale Sucrière à Nassandres
800 m .No Kill toutes espèces.



AAPPMA LA GAULOISE DE BEAUMONT



CARTE INTERACTIVE



Parcours spécifique

Parcours de pêche

AAPPMA L'ENTENTE RISLOISE

Contact
Christian BEAUFILS
06 80 04 89 11



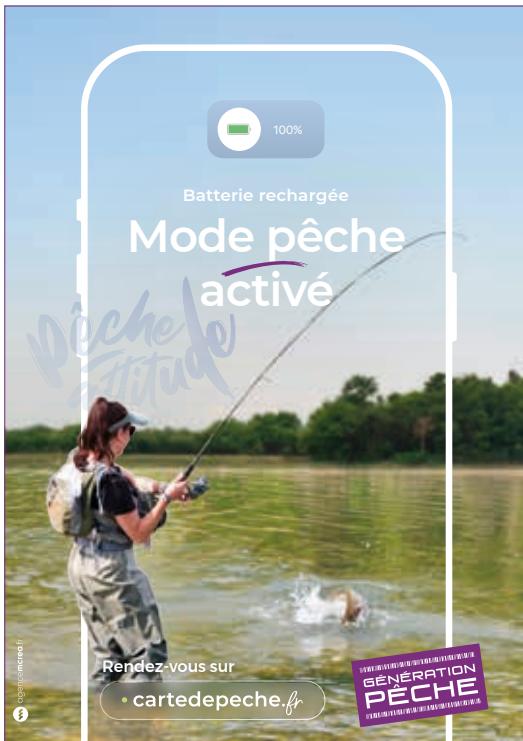
RISLE

PRÉSENTATION

- > 13.2 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur la Risle
- > 1.5 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur l'Iton
- > Étang de 0.3 ha au parc urbain de Rugles en eau close

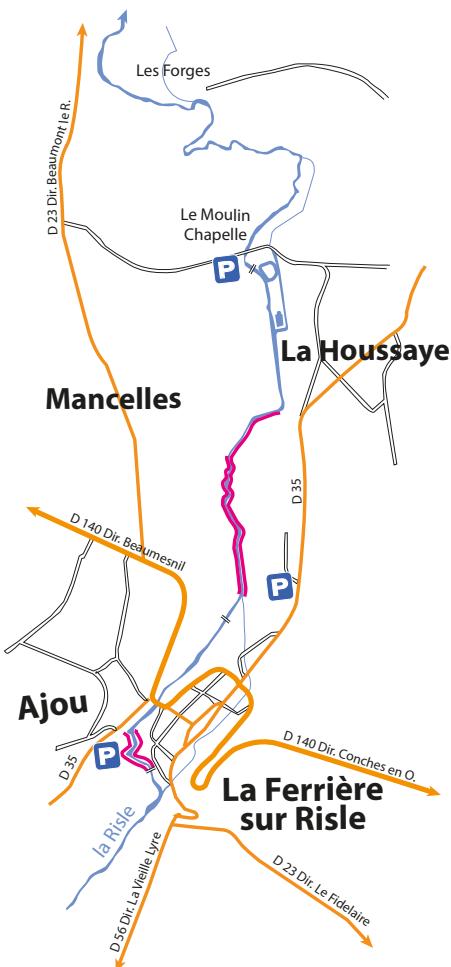
POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

- > No Kill ombres communs et truites fario (arrêté préfectoral) sur l'ensemble des parcours de l'association. Remise à l'eau du poisson vivant avec précaution obligatoire.
- > Hameçons sans ardillons ou ardillons écrasés sur l'ensemble des parcours.



PARCOURS SPÉCIALISÉS

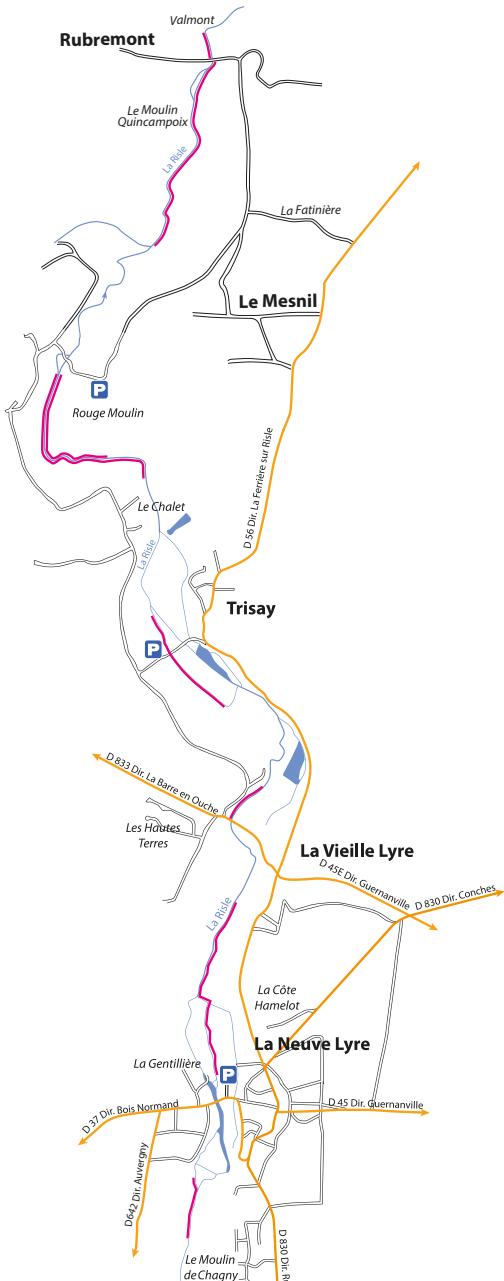
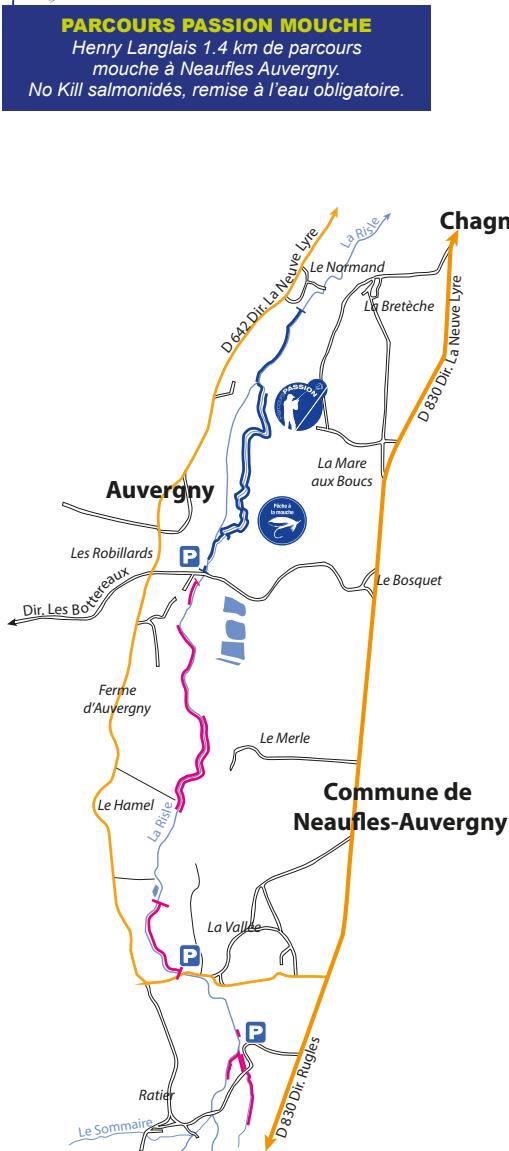
- > 1 Parcours labellisé mouche no kill > 1.4 km
- > Ponton PMR > centre ville de Rugles
- > 1 Parcours labellisé famille > 1.5 km sur la Risle

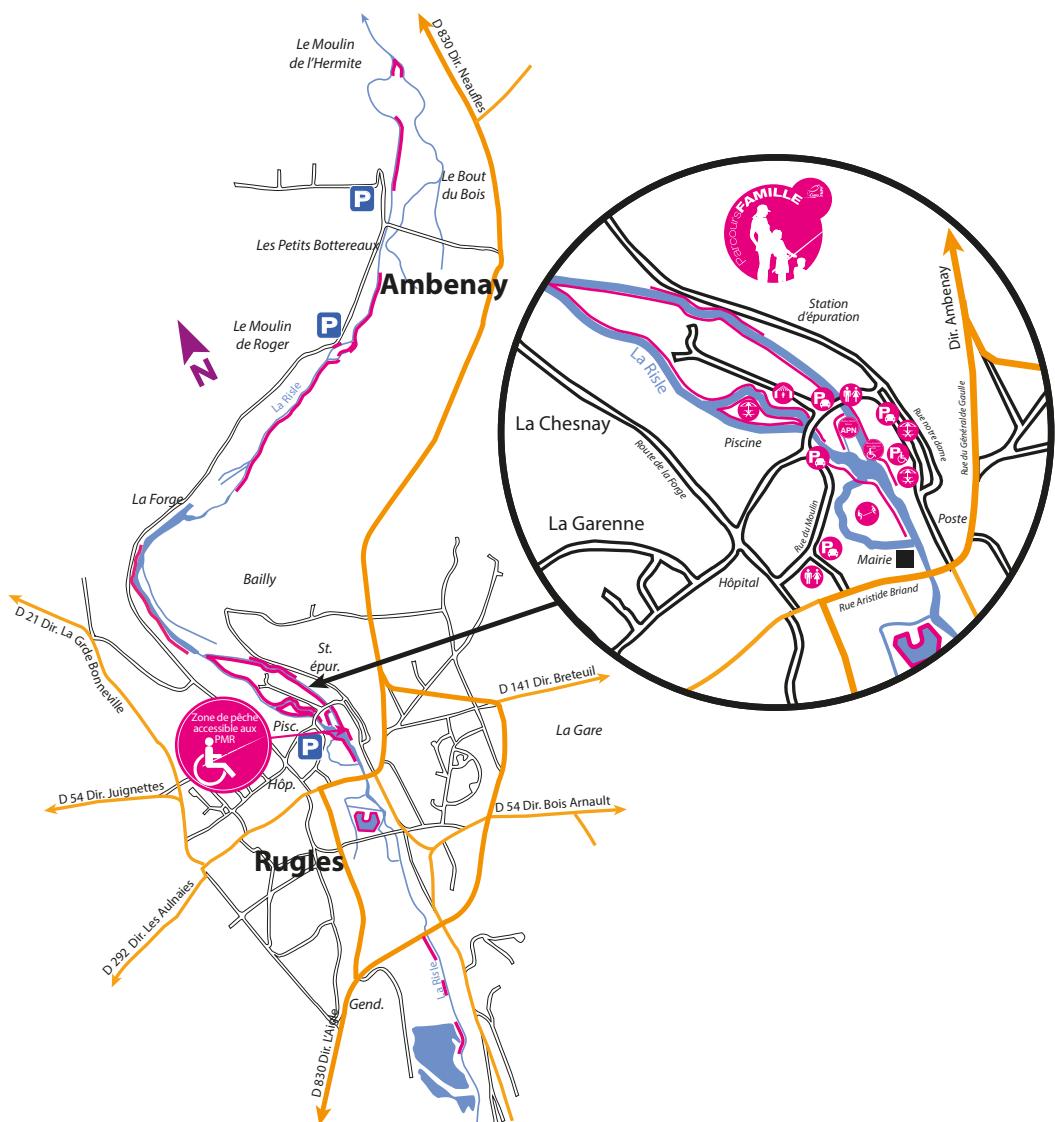




PARCOURS PASSION MOUCHE

*Henry Langlais 1.4 km de parcours
mouche à Neaufles Auvergny.
No Kill salmonidés, remise à l'eau obligatoire.*





LE BASSIN DE LA CHARENTONNE

> 2 AAPPMA • Bernay • Serquigny
> 12.5 km de parcours associatifs

La Charentonne est un affluent en rive gauche de la Risle. Elle prend sa source dans le perche Ornais et rejoint la Risle à Serquigny après un parcours de 41 km dans le département de l'Eure.

La Charentonne reçoit deux affluents en rive gauche :

- le Guiel à la Trinité de Réville
- le Cosnier à Bernay

Cours d'eau au gabarit moyen à son entrée dans le département, l'apport de ses 2 affluents change nettement son aspect en aval de Bernay où la Charentonne atteint des largeurs supérieures à 15 m.

La vallée de la Charentonne, encore préservée, offre un cadre idéal pour la pratique de la pêche de pleine nature.



Vallée de la Charentonne au moulin Fouret

INTÉRÊT HALIEUTIQUE

La Charentonne est une rivière à truites où l'on rencontre également de nombreuses espèces de cyprins d'eau vive (chevesne, vandoise, etc.) ainsi que quelques carnassiers dans les secteurs calmes (brochets et perches).

La diversité des écoulements permet la pratique de nombreuses techniques (appâts naturels, ultra léger, mouche...) à condition d'être adroit et discret.



LÉGENDE



1^{ère} catégorie piscicole



Siège d'AAPPMA

LISTE DES DÉPOSITAIRES

NOM DÉPOSITAIRE	ADRESSE	VILLE	CONTACT
AAPPMA Bernay (réciprocité EHGO)			
PISCICULTURE DE BERNAY	Route de St-Quentin	27300 BERNAY	02 32 43 02 23
OFFICE DE TOURISME DE BERNAY TERRES DE NORMANDIE	29 rue Thiers	27300 BERNAY	02 32 44 05 75
AAPPMA Serquigny (réciprocité EHGO)			
AAPPMA DE SERQUIGNY	17 rue des Tilleuls	27470 SERQUIGNY	06 77 76 04 80
ETANG DU PETIT PARADIS	Impasse de la Serinière	27470 FONTAINE LABBE	06 60 08 92 22

LA LISTE DES DÉPOSITAIRES EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER :
contacter les AAPPMA, la Fédération ou consulter le site www.eure-peche.com



NOM HÉBERGEMENT	TYPE HÉBERGEMENT	ADRESSE	CONTACT
L'ORAY DU BOIS	Gîte • 5 pers Chambre d'hôtes • 2 pers	9 chemin du Catelier 27300 CAORCHES ST NICOLAS	Mr TELLIER 06 43 06 22 69
GÎTE DE GROUPE	Gîte • 21 pers	11 rue Max Carpentier 27470 SERQUIGNY	MAIRIE DE SERQUIGNY 02 32 44 10 15

Crédit Mutuel

Pont-Audemer
5 place de Verdun – 27500 Pont-Audemer
Tél : 02 32 56 75 59
Courriel : 02158@creditmutuel.fr



CARTE INTERACTIVE



PRÉSENTATION

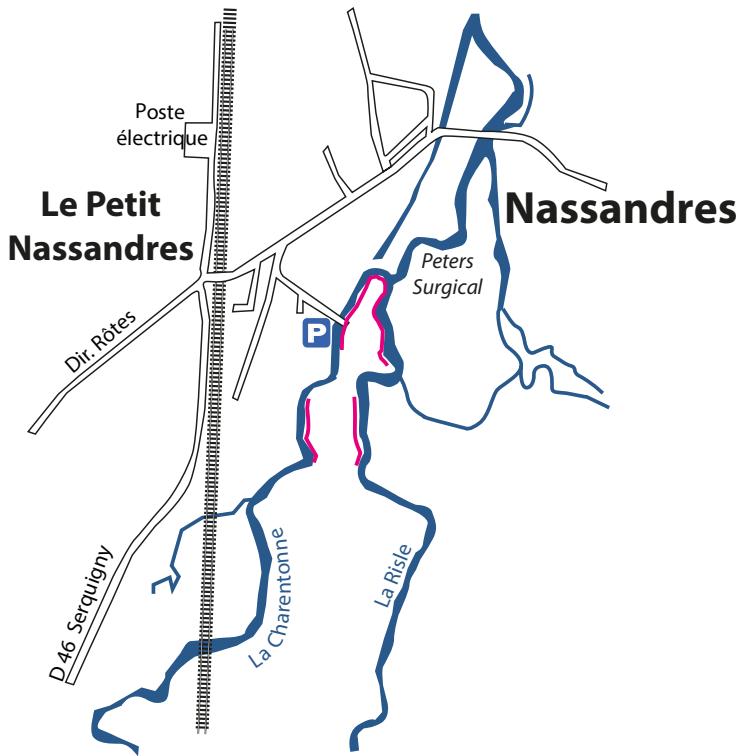
- > 2.2 km de parcours en 1ère catégorie sur la Risle et la Charentonne
- > Page [f](#) Aappma de Serquigny

POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

- > À Serquigny, la pêche sur le plan d'eau du jardin public ne dépend pas de l'AAPPMA. Les démarches s'effectuent auprès de la mairie.



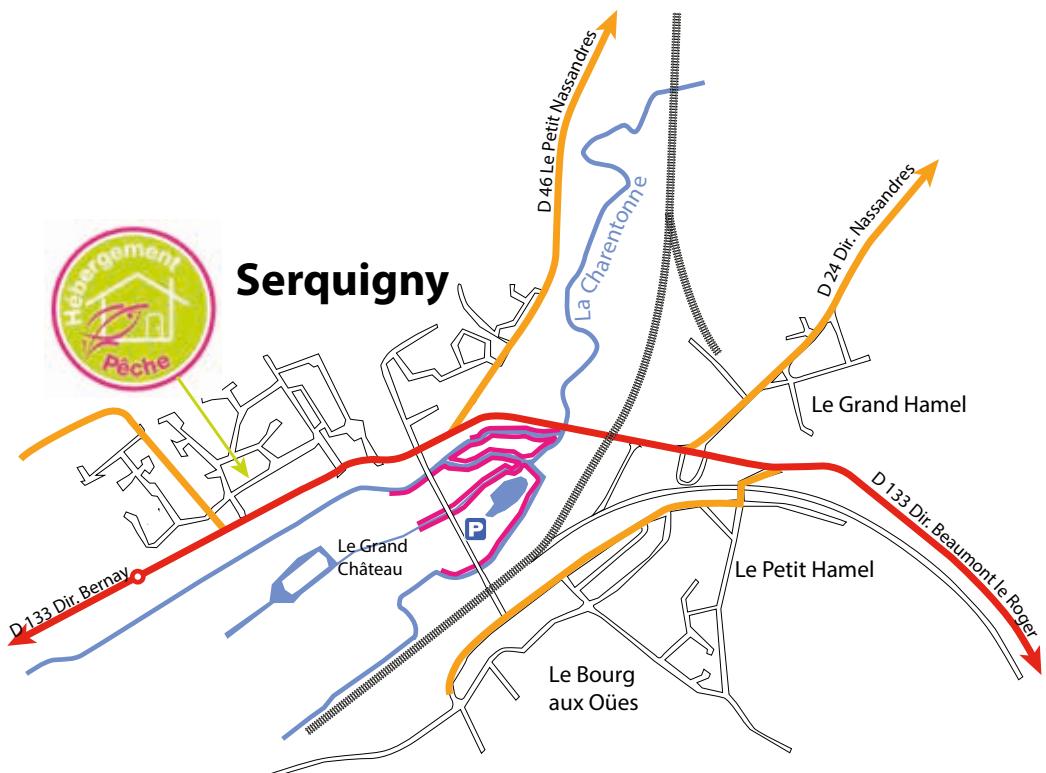
La Risle au Petit Nassandres



Parcours de pêche



Parcours du centre ville de Serquigny.



AAPPMA
DE BERNAY

Président
Alain BEAUDOUIN
06 23 11 80 68



CARTE INTERACTIVE



PRÉSENTATION

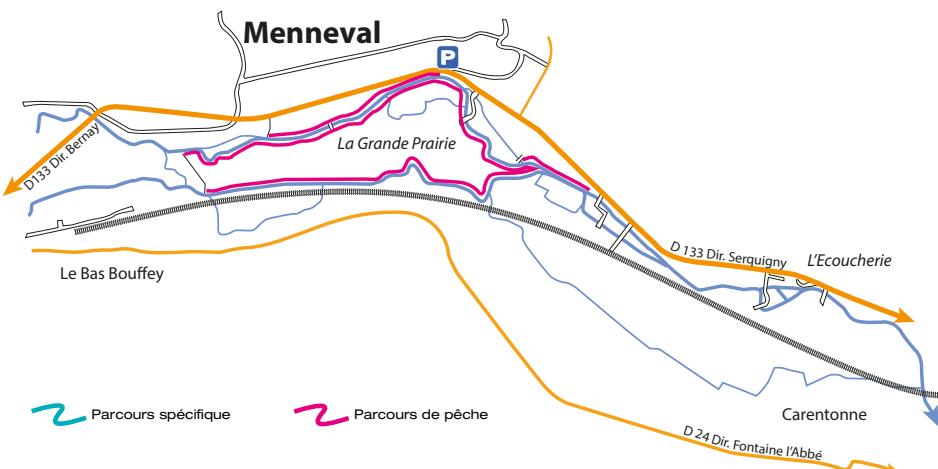
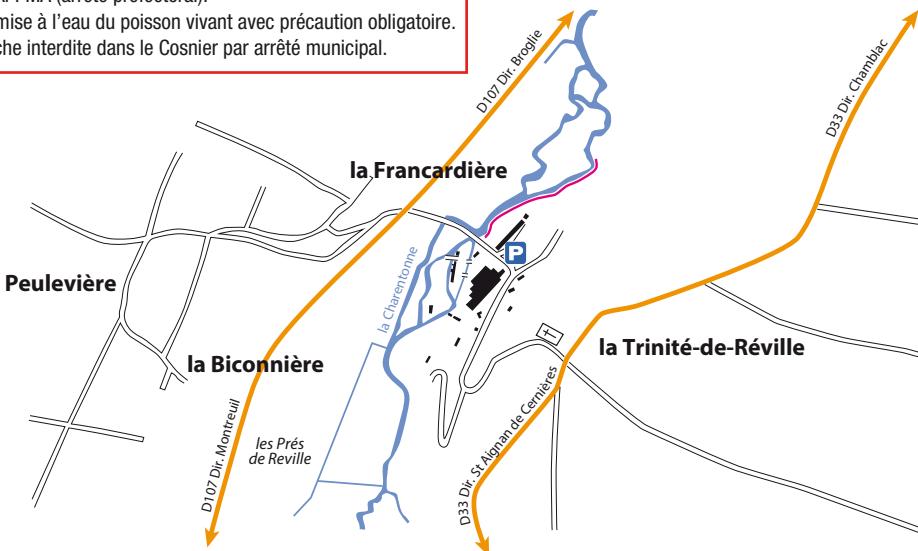
- > 10.3 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur la Charentonne
- > Page [f](#) Aappma de Bernay

PARCOURS SPÉCIALISÉS

- Parcours mouche > 1.2 km
- 2 Parcours loisir > 2 km

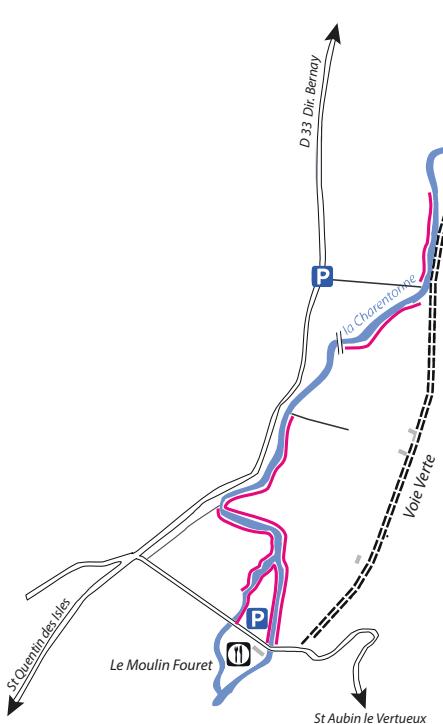
POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

- > No Kill pour la truite fario sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA (arrêté préfectoral).
- > Remise à l'eau du poisson vivant avec précaution obligatoire.
- > Pêche interdite dans le Cosnier par arrêté municipal.





CARTE INTERACTIVE



Parcours du Moulin Fouret

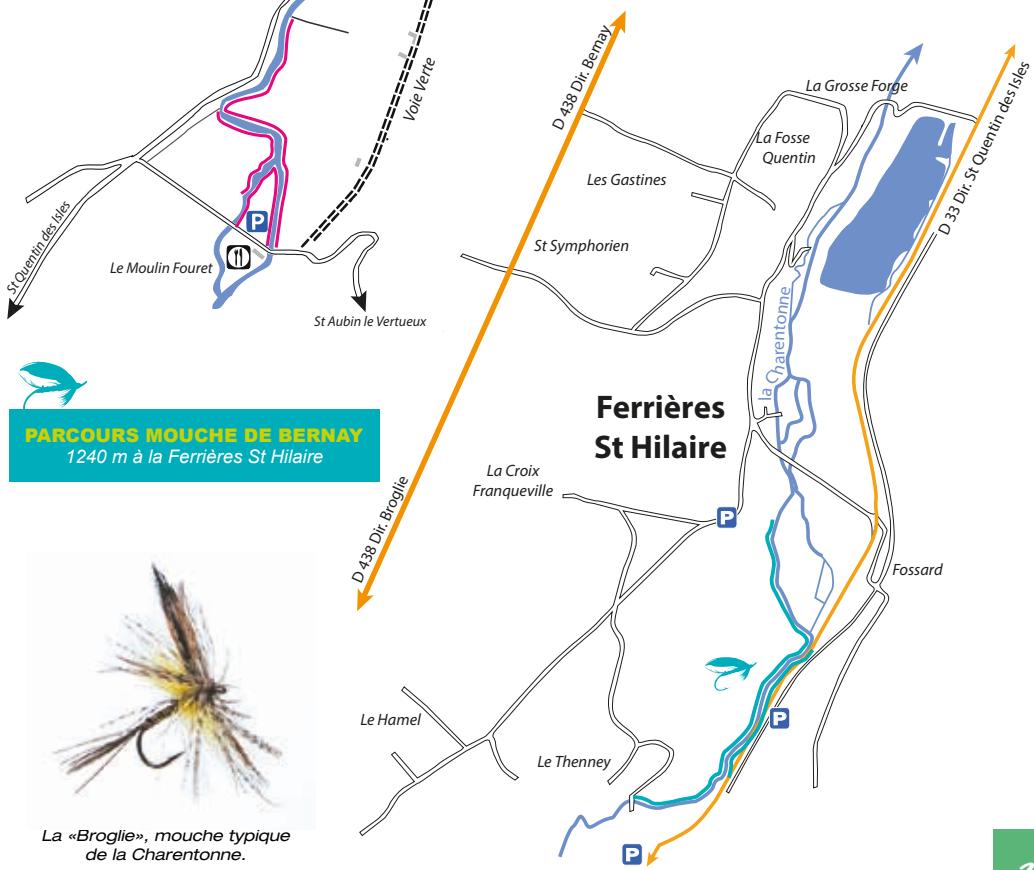


PARCOURS MOUCHE DE BERNAY

1240 m à la Ferrières St Hilaire



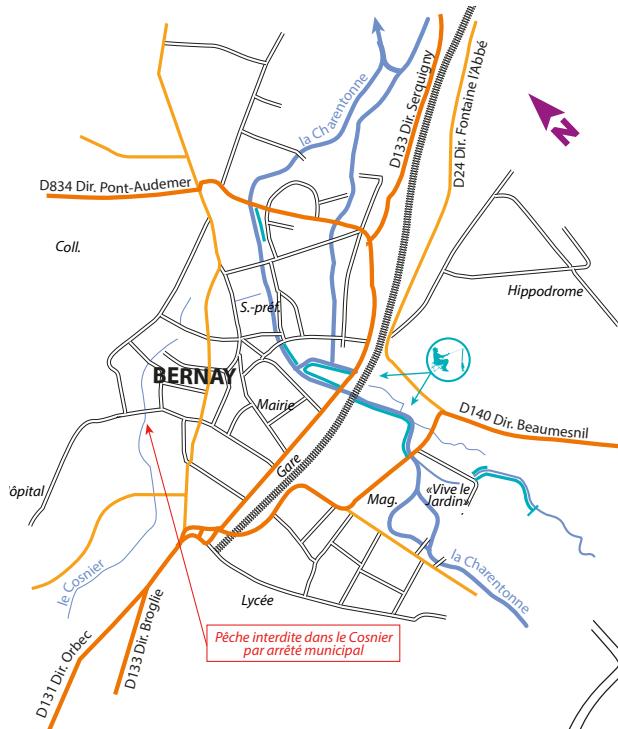
La «Broglie», mouche typique de la Charentonne.



Ferrières St Hilaire



CARTE INTERACTIVE

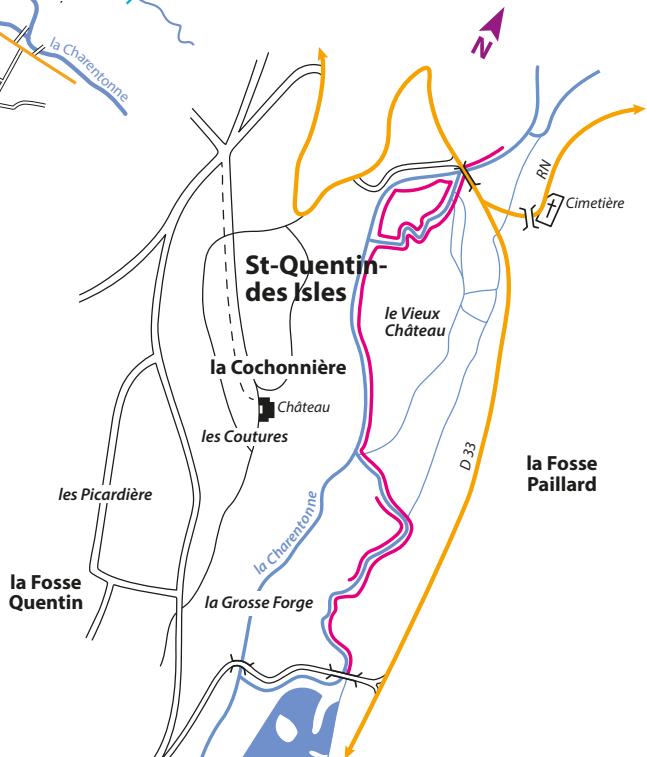


Parcours de Menneval

Parcours de pêche



PARCOURS LOISIR
Parcours en ville de Bernay : 1 km

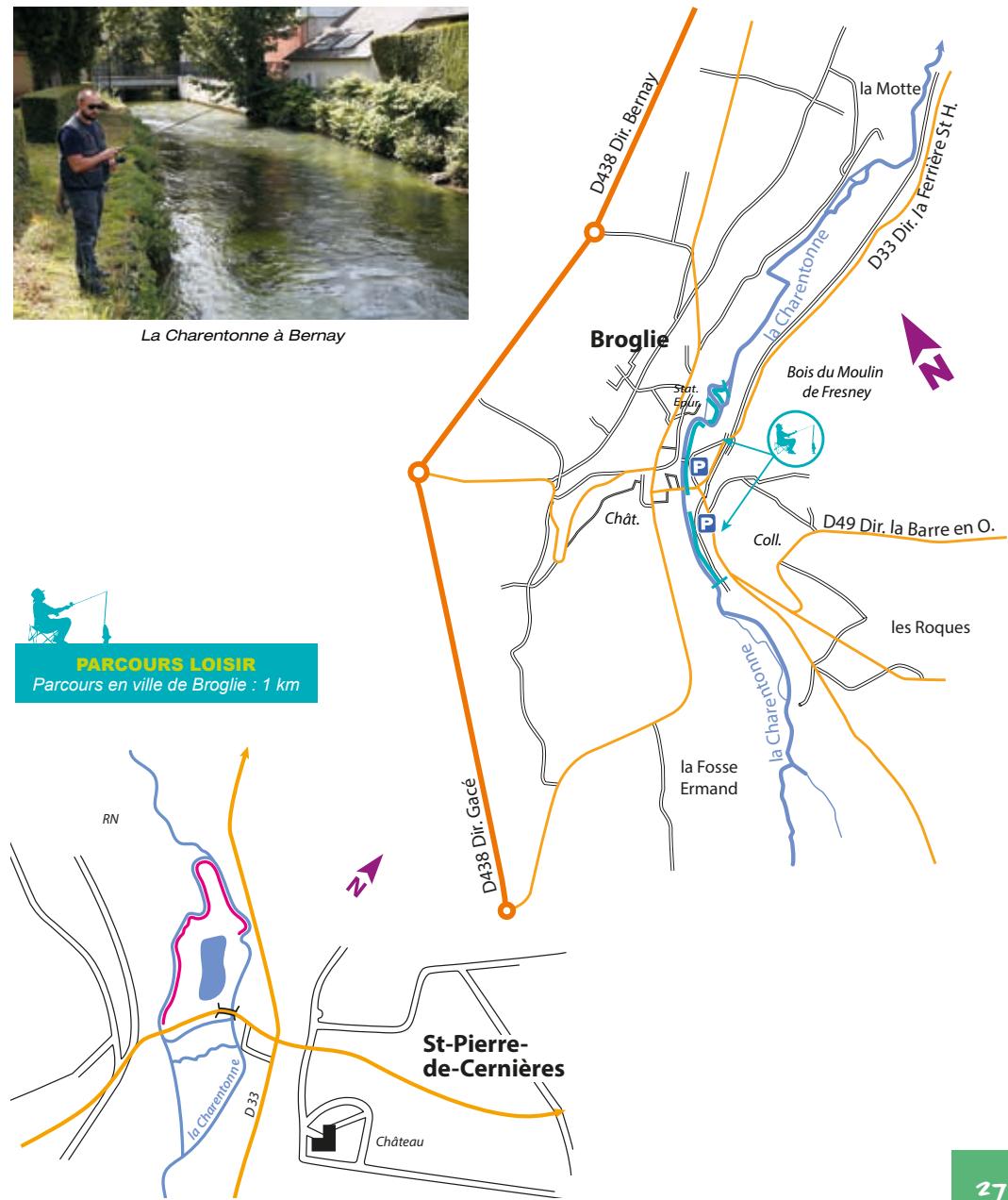




La Charentonne à Bernay

**PARCOURS LOISIR**

Parcours en ville de Broglie : 1 km



LE BASSIN DE L'ITON

- > 5 APPMA • Acquigny • Evreux • Conches • Damville • Breteuil
- > 34 km de parcours associatifs
- > 2 Ateliers Pêche Nature

L'Iton prend sa source dans le Perche Ornais et entre dans le département de l'Eure à la Chaise-Dieu-du-Theil pour rejoindre l'Eure à Acquigny après un parcours de 115 km. Classé en deuxième catégorie piscicole, un voyage souterrain de près de 7 km et l'apport des eaux de qualité de son principal affluent « le Rouloir », lui permet de repasser en première catégorie piscicole de Villalet à Acquigny. Sa diversité en invertébrés (en amont d'Evreux) en fait d'ailleurs l'un des cours d'eaux les plus riches du département.



Truite fario de l'Iton

INTÉRÊT HALIEUTIQUE

2^{ème} catégorie piscicole :

De son entrée dans le département jusqu'à Gaudreville.

1^{ère} catégorie piscicole :

De Gaudreville à sa confluence avec l'Eure.

La partie amont de l'Iton (bras naturel et bras forcés) est classée en deuxième catégorie piscicole. Cyprins et carnassiers y sont bien présents.

De Glisolles à Acquigny, l'Iton redevient une rivière à salmonidés (truites et ombres), propice à la pêche "en nymphe à vue".

LÉGENDE

- 1^{ère} catégorie piscicole
- 2^{ème} catégorie piscicole
- Siège d'APPMA
- Atelier Pêche Nature



LISTE DES DÉPOSITAIRES

NOM DÉPOSITAIRE	ADRESSE	VILLE	CONTACT
AAPPMA Evreux (réciprocité EHGO)			
BAR LE SAINT LEUFFROY	25 rue de Louviers	27490 CLEF VALLEE D'EURE	02 32 67 76 77
DÉCATHLON	Chemin de Coudres	27000 EVREUX	02 32 23 71 00
TERRITOIRES NATURE	Garenne de Melleville	27930 GUICHAINVILLE	07 69 81 39 53
AAPPMA Damville (réciprocité EHGO)			
CARREFOUR MARKET	Route de Verneuil	27240 MESNILS-SUR-ITON	02 32 34 51 47
BAR LE POINT DU JOUR	73 rue de Verdun	27240 MESNILS-SUR-ITON	02 32 34 50 45
AAPPMA Conches en Ouche (réciprocité EHGO)			
LES BOUQUETS DE JENNI	50 place Carnot	27190 CONCHES-EN-OUCHE	02 77 12 71 02
AAPPMA Breteuil sur Iton (réciprocité EHGO)			
MAISON DE LA PRESSE	192 Place Laffite	27160 BRETEUIL-SUR-ITON	02 32 29 71 03
NATURE 27	626 rue Aristide Briand	27130 VERNEUIL-SUR-AVRE	02 32 33 04 07
TERRITOIRES NATURE	Garenne de Melleville	27930 GUICHAINVILLE	07 69 81 39 53

LA LISTE DES DÉPOSITAIRES EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER :
contacter les AAPPMA, la Fédération ou consulter le site www.eure-peche.com



NOM HÉBERGEMENT	TYPE HÉBERGEMENT	ADRESSE	CONTACT
CLOS DE LA CLOTINE	Gîte • 8 pers	9 rue du Cautison • hameau des planches- 27400 ACQUIGNY	muriel.leproux@orange.fr 06 08 91 18 68



PROTECTION **VALORISATION**
ENVIRONNEMENT
RIVIERES **TECHNOLOGIE**



61380 BONSMOULINS - Tél/Fax : 02.33.24.23.78 - Email : contactprovert@orange.fr

AAPPMA LES PÊCHEURS ACQUIGNYCIENS

Président
Anthony OURY
aappma.pecheursacquignyciens@yahoo.com



CARTE INTERACTIVE



PRÉSENTATION

- > 1.8 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur l'Iton
- > 0.5 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur l'Eure
- > Etangs en 2^{ème} catégorie : 28 ha
- > Page [f](#) Amicale des Pêcheurs Acquignyciens

POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

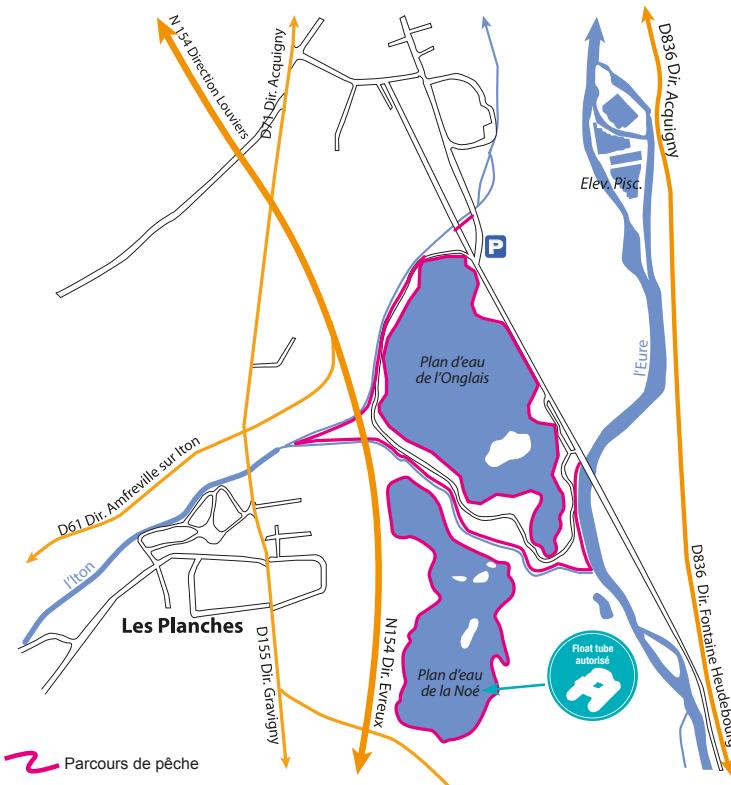
- > No Kill pour la truite fario sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA (arrêté préfectoral). Remise à l'eau du poisson vivant et avec précaution obligatoire.
- > Brochet, Sandre, Black Bass, Carpe, Esturgeon en no kill sur les 2 étangs. Remise à l'eau des poissons vivants et avec précaution obligatoire. Float tube autorisé sur l'étang de la Noé avec un gilet de sauvetage - pas de moteur. Toute embarcation interdite sur l'étang de l'Onglais sauf évènement autorisé par arrêté municipal.

PARCOURS SPÉCIALISÉS

- 1 Parcours autorisé float tube > 11 ha



L'Eure et le plan d'eau de l'Onglais à Acquigny



AAPPMA LA TRUITÉ DE L'ITON

Président
Patrick BRETON
06 47 17 30 61
www.latruitedeliton.fr
latruitedeliton@gmail.com



ITON

PRÉSENTATION

- > 14 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur l'Iton
- > 1.7 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur l'Eure
- > 5 Etangs en 2^{nde} catégorie : 6 ha
- > Page Aappma d'Evreux

POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

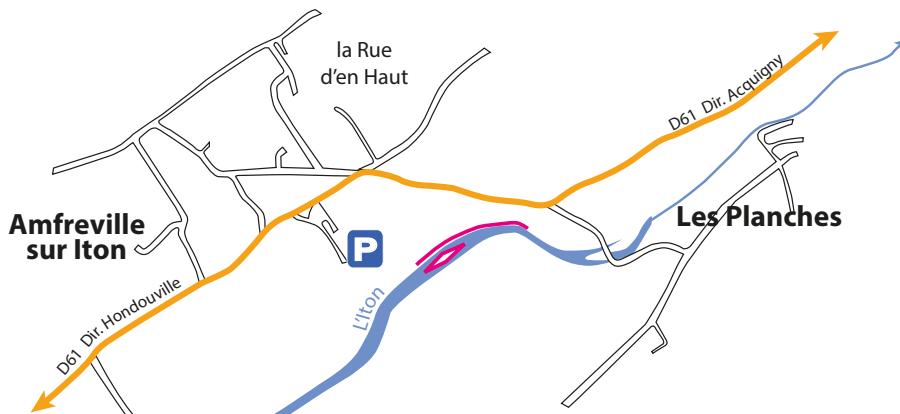
- > No Kill pour la truite fario et l'ombre commun sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA (arrêté préfectoral). Remise à l'eau du poisson vivant et avec précaution obligatoire. Pêche avec hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé.
- > L'entrée dans l'eau est interdite en permanence sur les parcours de l'Île d'Aulnay-sur-Iton et dans la ville d'Evreux. Conformément à l'arrêté préfectoral, l'entrée dans l'eau est autorisée sur l'ensemble des autres parcours, à partir de l'ouverture de la pêche de l'ombre.
- > Brochet, carpe et sandre en No Kill sur l'Eure et les étangs. Remise à l'eau des poissons vivants et avec précaution obligatoire. Pêche avec hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé.
- > Pêche de la carpe de nuit autorisée sur les étangs 1, 2 et 4 de la Croix Saint Leufroy : réservation obligatoire au **06 59 16 89 30 (uniquement par sms)**.
- > Pêche en float tube autorisée sur les étangs 1, 2 et 4 du 01/10 jusqu'à la fermeture des carnassiers.
- > Réserve de pêche (arrêté préfectoral) située sur le bras dit «le canal de la reine Jeanne» au centre-ville d'Evreux et sur le bras secondaire le long de la « Rue d'Harrouard ».
- > Coordonnées GPS des parcours disponibles sur le site: www.latruitedeliton.fr

PARCOURS SPÉCIALISÉS

- 1 Parcours mouche > 0.2 km
- 2 Parcours loisir > 0.8 km
- Carpodrome > 0.6 ha • option
- 3 Etangs autorisés float tube > 4 ha
- 3 Etangs carpe de nuit > 4 ha
- 1 zone accessible PMR > linéaire sécurisé 20 m étangs de Saint Ouen
- Parcours labellisé passion > 5 ha



Truite pêchée sur l'Iton



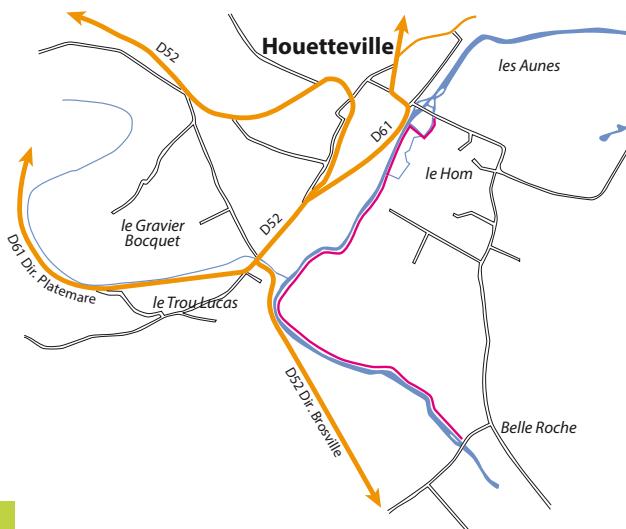


CARTE INTERACTIVE



POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

- No Kill pour la truite fario et l'ombre commun sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA (arrêté préfectoral). Remise à l'eau du poisson vivant et avec précaution obligatoire. Pêche avec hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé.
- L'entrée dans l'eau est interdite en permanence sur les parcours de l'Île d'Aulnay-sur-Itton et dans la ville d'Evreux. Conformément à l'arrêté préfectoral, l'entrée dans l'eau est autorisée sur l'ensemble des autres parcours, à partir de l'ouverture de la pêche de l'ombre.
- Brochet, carpe et sandre en No Kill sur l'Eure et les étangs. Remise à l'eau des poissons vivants et avec précaution obligatoire. Pêche avec hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé.
- Pêche de la carpe de nuit autorisée sur les étangs 1, 2 et 4 de la Croix Saint Leufroy : réservation obligatoire au **06 59 16 89 30 (uniquement par sms)**.
- Pêche en float tube autorisée sur les étangs 1, 2 et 4 du 01/10 jusqu'à la fermeture des carnassiers.
- Réserve de pêche (arrêté préfectoral) située sur le bras dit « le canal de la reine Jeanne » au centre-ville d'Evreux et sur le bras secondaire le long de la « Rue d'Harrouard ».
- Coordonnées GPS des parcours disponibles sur le site www.latruitedeliton.fr



Parcours spécifique

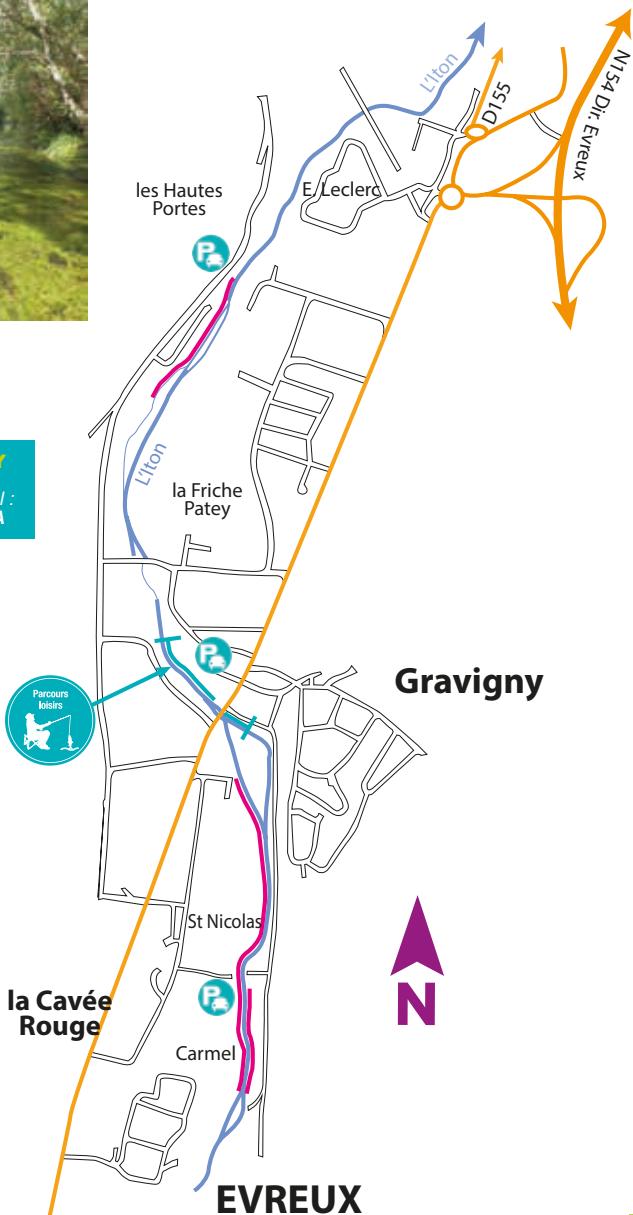
Parcours de pêche



L'iton à l'hippodrome

**PARCOURS LOISIR DE GRAVIGNY**

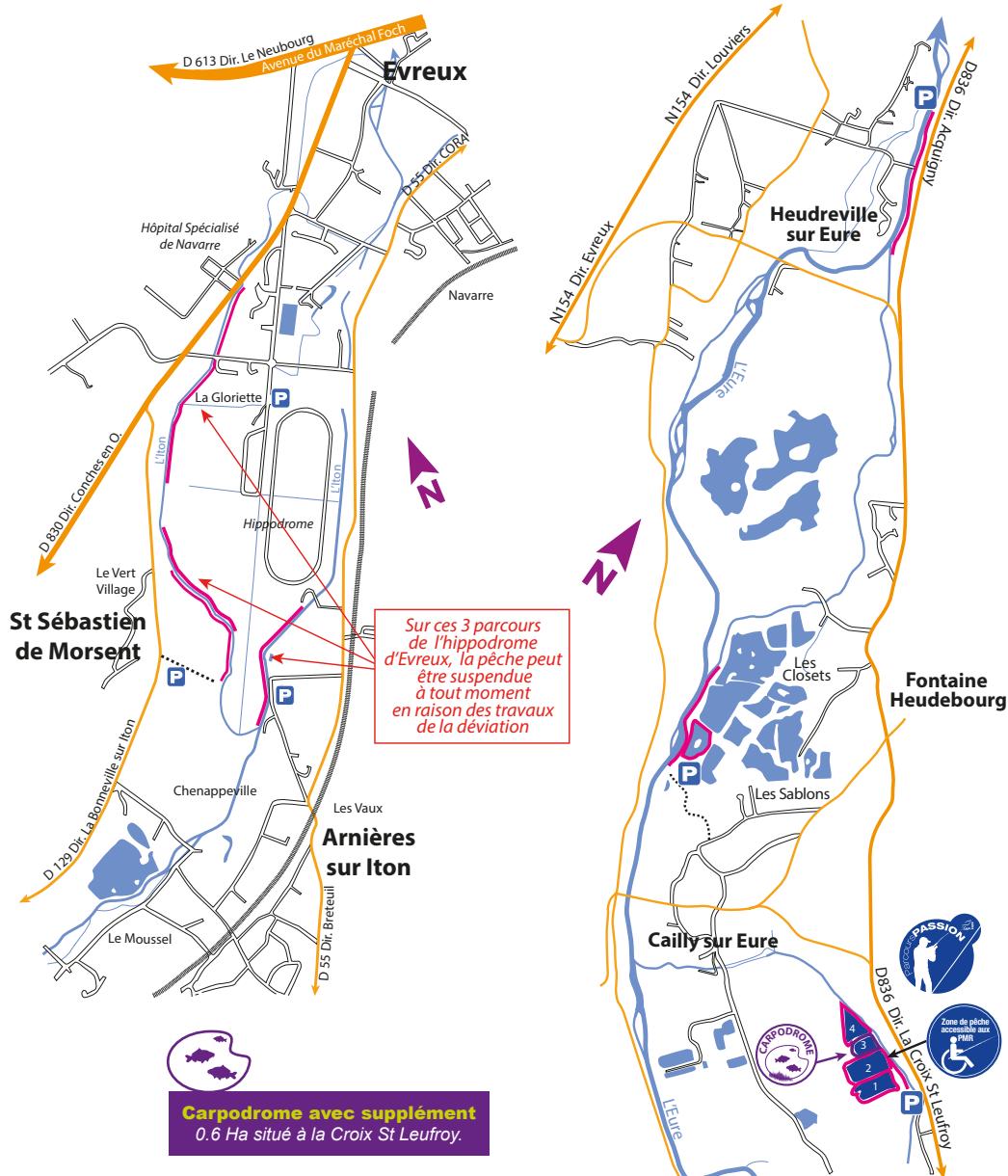
400 mètres linéaires

Rempoissonnements en truites arc en ciel :
dates sur le site internet de l'AAPPMA

AAPPMA LA TRUITE DE L'ITON



CARTE INTERACTIVE





CARTE INTERACTIVE

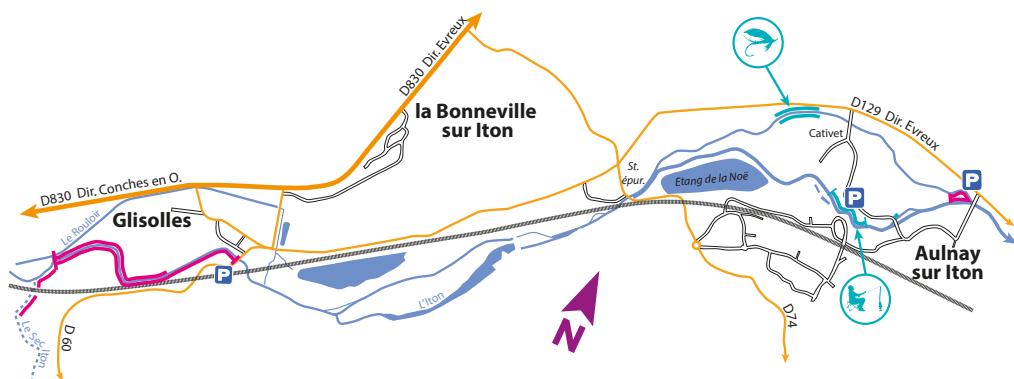


POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

- No Kill pour la truite fario et l'ombre commun sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA (arrêté préfectoral). Remise à l'eau du poisson vivant et avec précaution obligatoire. Pêche avec hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé.
- L'entrée dans l'eau est interdite en permanence sur les parcours de l'Île d'Aulnay-sur-Iton et dans la ville d'Evreux. Conformément à l'arrêté préfectoral, l'entrée dans l'eau est autorisée sur l'ensemble des autres parcours, à partir de l'ouverture de la pêche de l'ombre.
- Brochet, carpe et sandre en No Kill sur l'Eure et les étangs. Remise à l'eau des poissons vivants et avec précaution obligatoire. Pêche avec hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé.
- Pêche de la carpe de nuit autorisée sur les étangs 1, 2 et 4 de la Croix Saint Leufroy : réservation obligatoire au **06 59 16 89 30 (uniquement par sms)**.
- Pêche en float tube autorisée sur les étangs 1, 2 et 4 du 01/10 jusqu'à la fermeture des carnassiers.
- Réserve de pêche (arrêté préfectoral) située sur le bras dit «le canal de la reine Jeanne» au centre-ville d'Evreux et sur le bras secondaire le long de la « Rue d'Harrouard ».
- Coordonnées GPS des parcours disponibles sur le site: www.latruitedeliton.fr



Etang de Saint Ouen



PARCOURS LOISIR D'AULNAY

300 mètres linéaires

Rempoissonnements en truites arc en ciel :
dates sur le site internet de l'AAPPMA

PARCOURS MOUCHE LE CAVIET

Bonneville sur Iton (200m)

No kill truite fario et ombre commun



CARTE INTERACTIVE



PRÉSENTATION

- > 11.5 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur l'Iton
- > Etangs 2^{ème} catégorie : 5,6 ha

POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

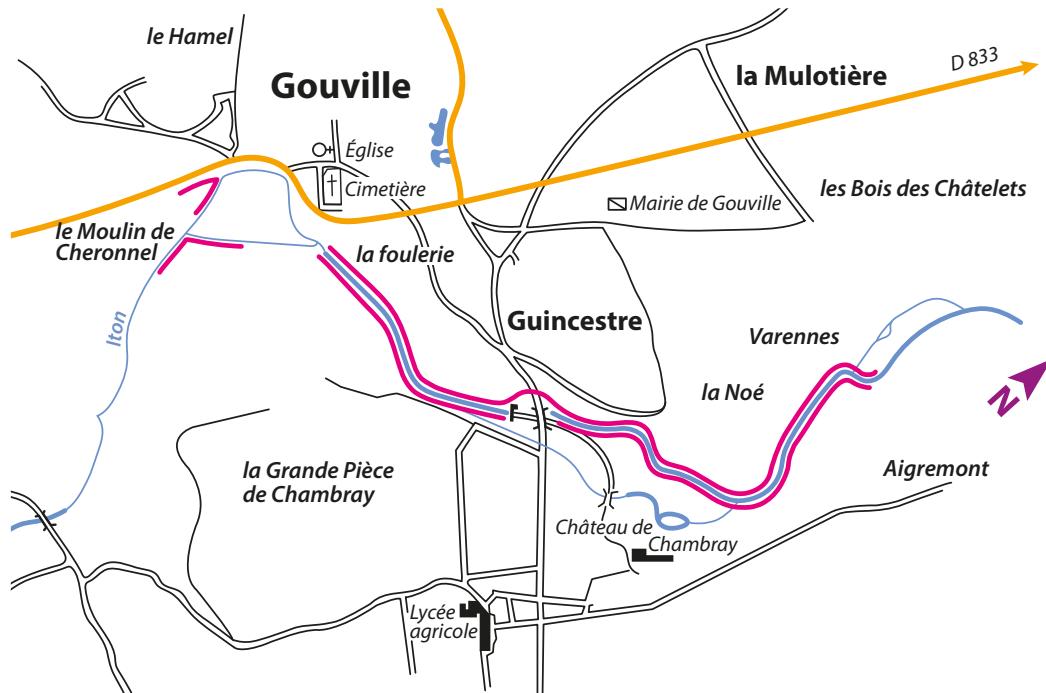
- > Parcours de Gouville et de la Cocharderie en amont de Damville en gestion no kill toutes espèces. Remise à l'eau du poisson vivant et avec précaution obligatoire. Pêche avec hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé. Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur et au règlement intérieur de l'AAPPMA.
- > Pêche des carnassiers avec hameçon simple et sans ardillon ou ardillon écrasé sur l'ensemble des parcours.
- > Le 1^{er} plan d'eau est fermé à la pêche du 1^{er} week end d'Avril au 2^{ème} week end d'Octobre sauf pour les PMR.
- > Pêche à la carpe de nuit interdite sur les étangs.

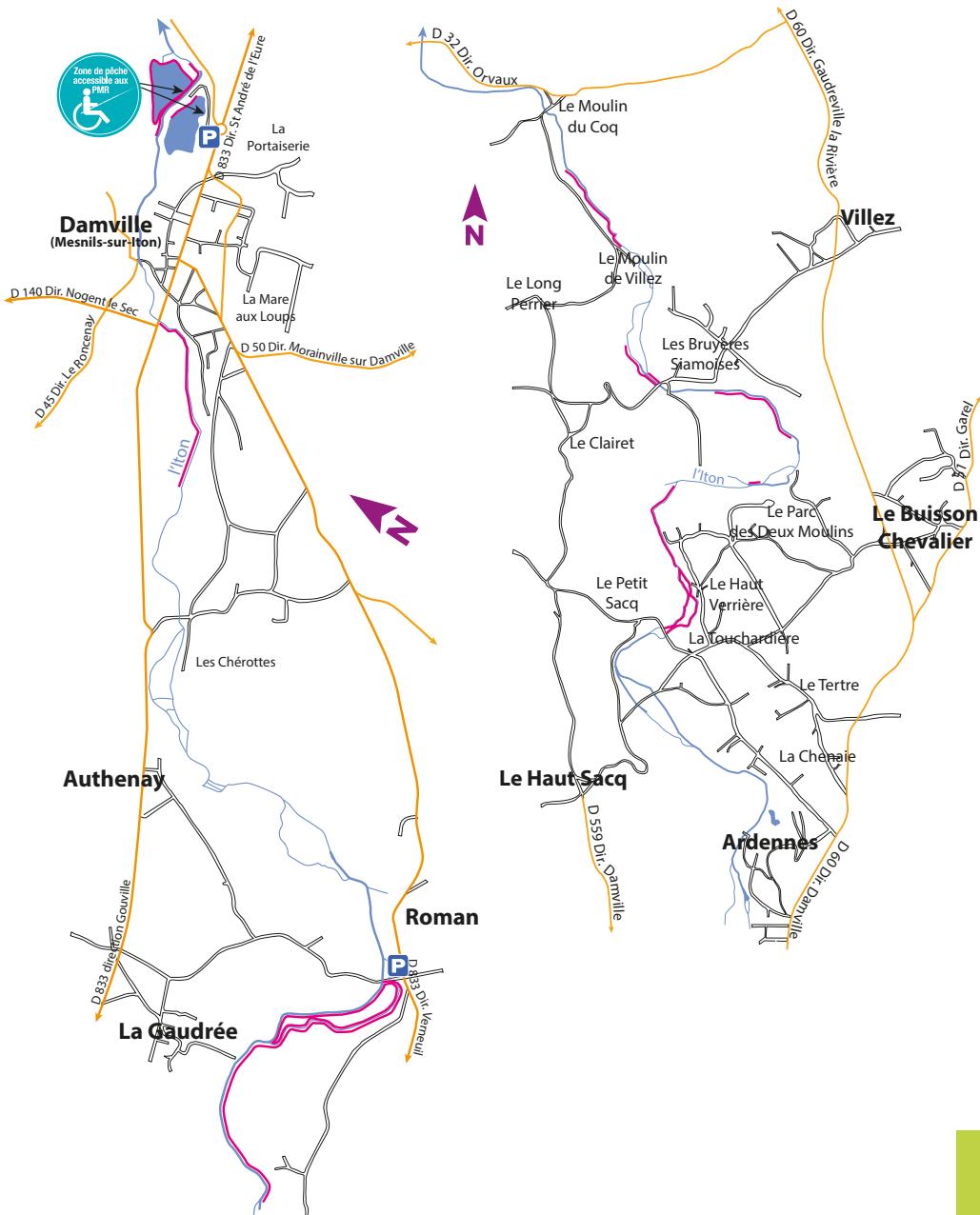
PARCOURS SPÉCIALISÉS

- Zones accessibles PMR > 2 pontons plans d'eau de Damville



Ponton de l'étang de Damville





AAPPMA LA BONNE TOUCHE DE CONCHES

Président
David RENEAUX
06 80 16 24 36



CARTE INTERACTIVE



PRÉSENTATION

- > 4 étangs 2^{ème} catégorie : 8.5 ha
- > Etangs 1^{ère} catégorie : 1 ha
- > 1 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur le Rouloir
- > 1.5 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur l'Iton

POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

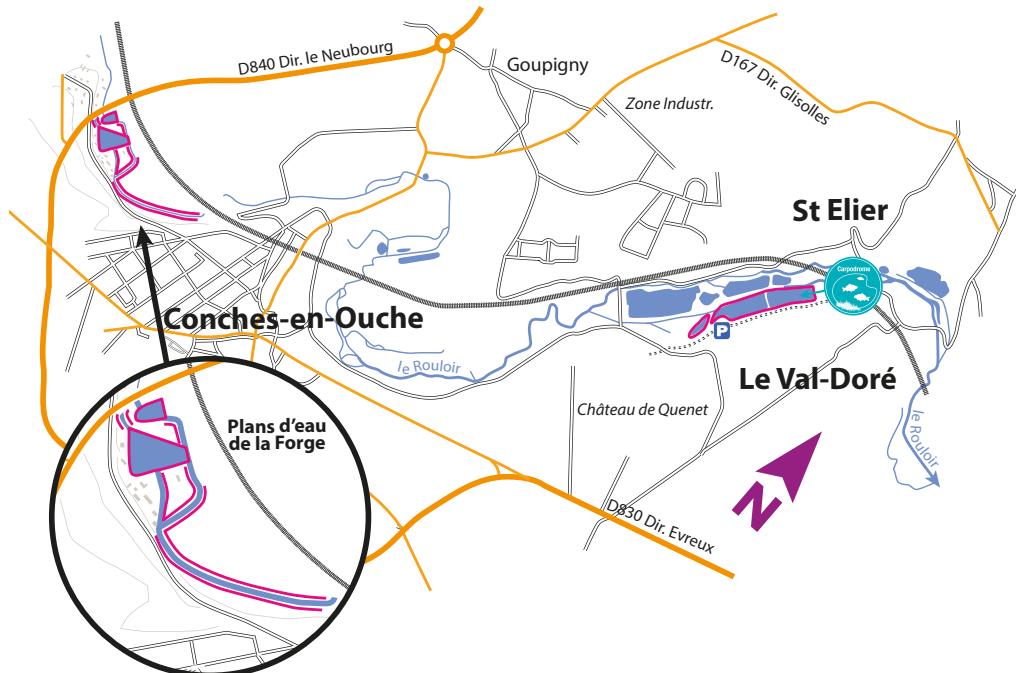
- > Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur et au règlement intérieur de l'AAPPMA.
- > No kill pour la truite fario sur les parcours du Rouloir (arrêté préfectoral). No kill toutes espèces sur les parcours de l'Iton (arrêté préfectoral). No kill toutes espèces sur les plans d'eau du Val Doré (arrêté préfectoral). No kill pour le brochet sur le plan d'eau de la Noé (arrêté préfectoral). Remise à l'eau du poisson vivant et avec précaution obligatoire.
- > La pêche à l'asticot est autorisée à une seule ligne (1^{ère} catégorie) sur les 2 plans d'eau de la Forge à Conches en Ouche.

PARCOURS SPÉCIALISÉS

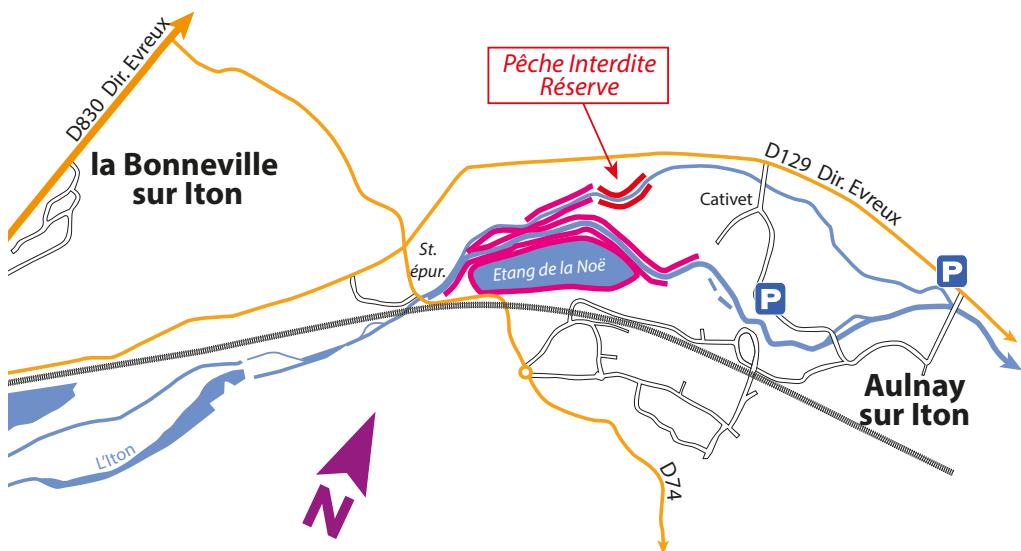
- Carpodrome > 1.4 ha



Etang du Val doré



Parcours de pêche



**L'eau fait partie
de notre patrimoine.
Préservons-la.**

Découvrez 30 éco-gestes
pour préserver l'eau
sur ecodeau.org



Chaque
geste compte

Éco d'Eau

Une démarche
initiée par



AAPPMA L'HAMEÇON BRETOUILLÉN

Président
Claude AMIGON
06 03 09 24 72

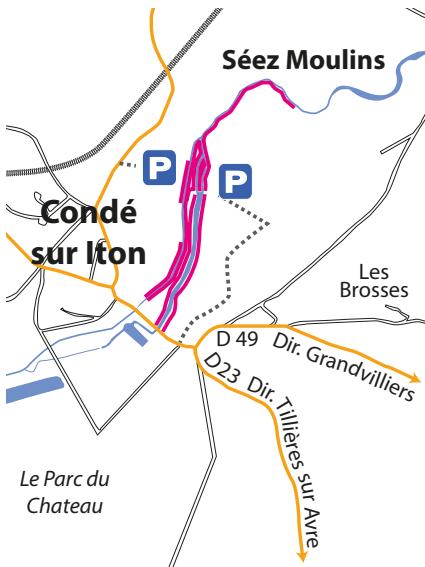


PRÉSENTATION

- > 7.6 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur l'Iton
- > Etangs 2^{ème} catégorie : 10.6 ha
- > Page [f](#) Aappma Hameçon Bretolien

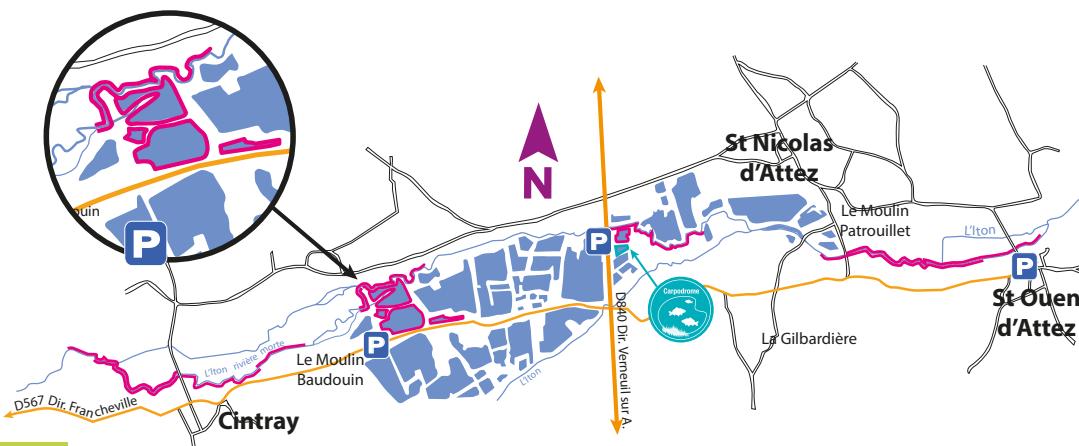
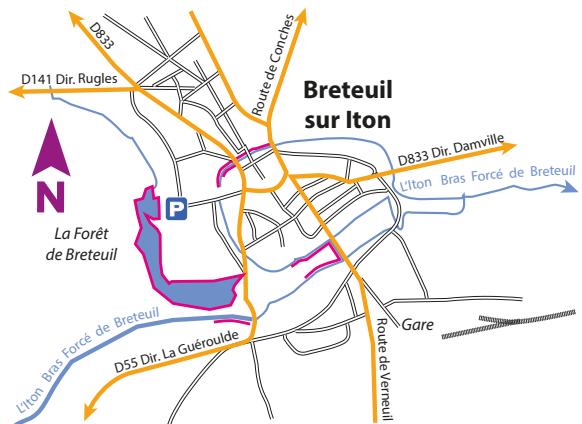
PARCOURS SPÉCIALISÉS

- Carpodrome > 0.3 ha



POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

- > Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur et au règlement intérieur de l'AAPPMA.
- > Pêche aux vifs avec hameçon simple



Retrouvez nos deux équipes de passionnés
de la pêche à Verneuil-sur-Avre et Evreux



Ouvert du mardi au samedi
de 9h30 à 19 heures

- Rue de la Garenne de Melleville
Guichainville (zone commerciale caméfour parking Intersport)
- 07 69 81 39 53
- territOIRESnature.evreux@gmail.com
- Territoires nature Evreux



Ouvert du lundi au samedi
de 9 à 12 heures et de 14 à 19 heures

- 626, rue Aristide Briand (RHIZ)
Verneuil-sur-Avre
- 02 32 33 04 07
- nature27@orange.fr
- NATURE 27 PECHE CHASSE

L'ATELIER GRAPHIQUE
Votre imprimeur tous supports

- Création graphique
- Signalétique
- Impression papier
- Covering véhicules, bateaux
- Enseigne
- Textile personnalisé
- Objet publicitaire

Depuis 2013

530, rue de Bourgtheroulde - 27670 - Bosroumois
devis@atelier-graphique.eu • www.atelier-graphique.eu

02 35 77 52 31

CARTE DU DOMAINE

PARCOURS SPÉCIALISÉS

Carpodrome

12 31 40 39

Carpe de nuit

12 15 31 58 66 67 68 78

Parcours accessible PMR

15 17 31 36 50 58 66 68

Parcours mouche

12 15 17 24 31 71 78

Pêche de loisirs

14 17 24 31 66

Float tube

12 15 30 31 58 66 78

LÉGENDE

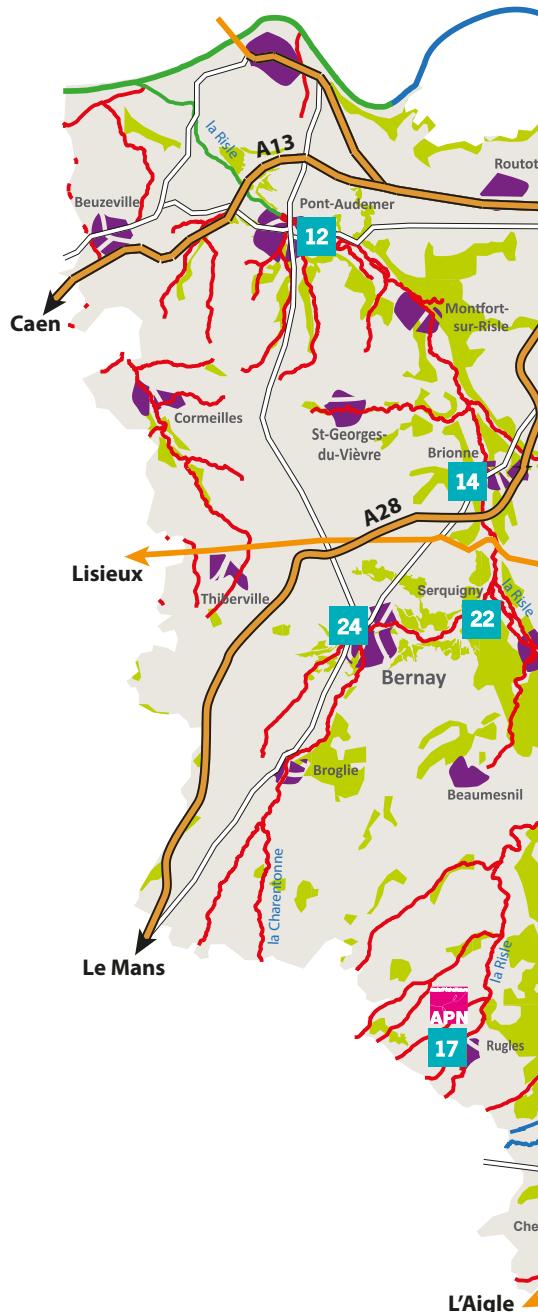
 Cours d'eau «maritime»

 Cours d'eau de 2^{ème} cat. piscicole

 Cours d'eau de 1^{ère} cat. piscicole

 n° page d'AAPPMA réciproitaire

 Atelier Pêche Nature



PISCICOLE DE L'EURE



DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

LIMITES DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

FLEUVE SEINE

Limite amont : limite département 78

Limite aval : limite département 76.

RIVIÈRE EURE

Limite amont : rue du Port à Louviers (barrage des Jonquets)

Limite aval : confluence avec la Seine.

RIVIÈRE ANDELLE

Limite amont : limite des communes de

Pitres et Romilly

Limite aval : confluence avec la Seine.

LES RÉSERVES DE PÊCHE (se conformer à l'arrêté préfectoral • plan non contractuel)



Réserve de pêche du barrage de Port Mort
et de l'Ecluse de Notre Dame de la Garenne



Réserve de pêche du barrage de Poses
et de l'Ecluse d'Amfreville sous les Monts

PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT

Autorisée sur tout le Domaine Public de l'Eure et de la Seine. Interdite sur le Domaine Public de l'Andelle.



LES MISES À L'EAU EN SEINE

Ces informations vous sont données à titre indicatif. L'accès et le stationnement sont autorisés sous certaines conditions. Pensez à respecter les autres usagers et les riverains.

- ① **Alizay (rive droite)**
GPS : 49.307008, 1.174732
- ② **Le Manoir (rive droite)**
Bd de la Seine
GPS : 49.310645, 1.205569
- ③ **Poses (rive gauche)**
Amont du camping
GPS : 49.291843, 1.260900
- ④ **Andé (rive droite)**
Rue du Moulin
GPS : 49.231106, 1.234815
- ⑤ **Heudebouville (rive gauche)**
28, rte de Lormais
GPS : 49.202293, 1.268945

- ⑥ **Muids (rive droite)**
Rue de la Plage
GPS : 49.219503, 1.287888
- ⑦ **St Pierre d'Autils (rive gauche)**
Le Goulet
GPS : 49.141367, 1.418000
- ⑧ **Vernon (rive gauche)**
Quai Garnuchot
GPS : 49.096197, 1.483865



Mise à l'eau de Poses (rive gauche de la Seine)

DECATHLON
EVREUX

LA PÊCHE C'EST NOTRE RAYON



DECATHLON
EVREUX

ENTREE



NOUS SOMMES DES PASSIONNÉS À VOTRE SERVICE

ROMAIN



FABIEN



FRANCK



MATHIEU



PLUS D'INFOS AU 02.32.23.71.00

OU SUR FACEBOOK: DECATHLON NATURE EVREUX

APN ET ANIMATIONS



ATELIER PÊCHE NATURE & ANIMATION PÊCHE

Les **Ateliers Pêche Nature** sont encadrés par les bénévoles des AAPPMA qui transmettent leurs connaissances de la pêche et des milieux aquatiques sur plusieurs séances.

APN DE BRETEUIL SUR ITON

Association PARC • 02 32 29 71 82

- > PÉRIODE D'ACTIVITÉS • Mars à Novembre
- > FRÉQUENCE • Contacter le responsable

APN DE CONCHES EN OUCHE

D. RENAUD • 06 80 16 24 36

- > PÉRIODE D'ACTIVITÉS • Contacter le responsable
- > FRÉQUENCE • Contacter le responsable

APN DE LOUVIERS

M. SRIBER • 07 78 95 94 79

- > PÉRIODE D'ACTIVITÉS • Février à fin Novembre
 - > FRÉQUENCE • 2 mercredis / mois
- APN DE RUGLES**
- C.BEAUFILS** • 06 80 04 89 11
- > PÉRIODE D'ACTIVITÉS • Mars à Décembre
 - > FRÉQUENCE • Samedis, vacances scolaires printemps, été, Toussaint.

APN DE DE GISORS

M. SALLEY • 06 31 07 26 30

- > PÉRIODE D'ACTIVITÉS • Contacter le responsable
- > FRÉQUENCE • Contacter le responsable

ANIMATION PÊCHE PONT-AUDEMER

P.MANCEL • 06 22 31 62 80

- > PÉRIODE D'ACTIVITÉS • Mai
- > FRÉQUENCE • Contacter le responsable

ANIMATION PÊCHE VERNON

L. LOCHON • 06 10 36 26 18

- > PÉRIODE D'ACTIVITÉS • Contacter le responsable
- > FRÉQUENCE • Contacter le responsable



LA PÊCHE AU COUP DE COMPÉTITION

Le Comité Départemental de pêche au coup rassemble 80 licenciés répartis dans 8 clubs départementaux affiliés à la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup (FFPSC).

Renseignements auprès de : **Yves CAUCHOIS** au 06 38 20 98 61

LES CLUBS DE PÊCHE À LA MOUCHE

CLUB MOUCHE LA TRUITE DE L'ITON

Jean-Alexis DELABARRE • 06 76 13 21 13 • jademouche@orange.fr

CLUB MOUCHE ENTENTE RISLOISE

Jacques LEGAY • 06 20 16 05 81 • j.legay.photos@hotmail.fr

CLUB MOUCHE DE PONT-AUDEMER

Alexandre MONLON • 06 89 92 01 96 • almonlon@orange.fr

LES CLUBS DE PÊCHE DE LA CARPE

CLUB CARPE DE PONT-AUDEMER

Marc FOUET • 06 81 40 20 26 • clubcarpedepontaudemar@gmail.com

LE BASSIN DE L'AVRE

> 3 APPMAs : Nonancourt • Tillières sur Avre • Chennebrun

> 17km de parcours associatifs

Petit cours d'eau d'une dizaine de mètres de largeur, l'Avre entre au sud-ouest du département à Chennebrun. Jusqu'à Balines, le débit de l'Avre reste très faible et le cours d'eau a subi de nombreux aménagements (bras perchés). En aval, plusieurs sources apportent des eaux fraîches et augmentent nettement la largeur et le débit de la rivière.

L'Avre rejoint l'Eure en rive droite à St Georges Motel après un parcours de 80 km.

Pont Au Détier

Sur une bonne partie de son cours, elle marque la limite entre l'Eure et l'Eure et Loir.



Truite fario de l'Avre

INTÉRÊT HALIEUTIQUE

1ère catégorie piscicole sur l'ensemble de son cours.

Jusqu'à l'aval de Verneuil sur Avre, la truite fario reste peu présente. Ce sont avant tout des cyprins d'eau vive (chevesnes, vandoises, vairons) et des carnassiers comme la perche et le brochet qui sont recherchés par les pêcheurs. Carpes et brochets peuvent notamment atteindre des tailles surprenantes au regard du gabarit du cours d'eau.

Après Balines et ses sources, l'Avre est plus favorable à la truite fario dont la pêche peut être pratiquée à vue compte-tenu de la clarté des eaux. Le brochet et les cyprinidés d'eau calme affectionnent les secteurs lents et profonds couverts de nénuphars (amont des ouvrages). Plus récemment, l'ombre commun a fait son apparition sur l'aval du bassin.

LÉGENDE

1ère catégorie piscicole

2ème catégorie piscicole



Siège d'APPMA



LISTE DES DÉPOSITAIRES

AVRE

NOM DÉPOSITAIRE	ADRESSE	VILLE	CONTACT
AAPPMA Chennebrun (réciprocité EHGO)			
NATURE 27	626 rue Aristide Briand	27130 VERNEUIL-SUR-AVRE	02 32 33 04 07
AAPPMA Tillières sur Avre (réciprocité EHGO)			
NATURE 27	626 rue Aristide Briand	27130 VERNEUIL-SUR-AVRE	02 32 33 04 07
AAPPMA de Nonancourt (réciprocité EHGO)			
NATURE 27	626 rue Aristide Briand	27130 VERNEUIL-SUR-AVRE	02 32 33 04 07
JARDINERIE LEFEVRE	27 route de Damville	27320 NONANCOURT	02 27 34 42 00

LA LISTE DES DÉPOSITAIRES EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER :
contacter les AAPPMA, la Fédération ou consulter le site www.eure-peche.com



AAPPMA LA TRUITE AVRaise

Président
Sébastien PRETEUX
latruiteavraise@gmail.com



PRÉSENTATION

- > 6.3 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur l'Avre
- > Plan d'eau eau close : moins d'1 ha
- > Page [f](#) La Truite Avraise

POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

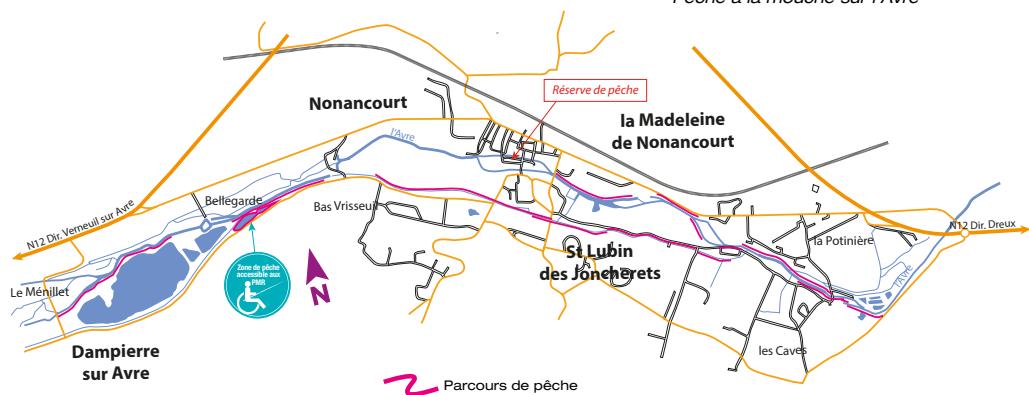
- > Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur et au règlement intérieur de l'AAPPMA.
- > Pêche interdite par arrêté préfectoral (réserve de pêche) dans le centre ville de Nonancourt le long de l'impasse du Pont Neuf, du quai Henry IV et du quai du Guichet.
- > No kill pour l'ombre commun sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA (arrêté préfectoral). Remise à l'eau du poisson vivant et précaution obligatoire

PARCOURS SPÉCIALISÉS

- Zone accessible PMR > linéaire sécurisé 10m
Etang des Folies



Pêche à la mouche sur l'Avre



NOM HÉBERGEMENT	TYPE HÉBERGEMENT	ADRESSE	CONTACT
L'HAVRE DE SAINT GERMAIN	1 Gîte • 2 pers 1 Gîte • 5 pers (1 chambre) 1 Chambre d'hôtes • 4 pers 2 Chambres d'hôtes • 2 pers	3 place de l'Eglise 27320 SAINT GERMAIN SUR AVRE	06 84 60 45 41 lhavredesaintgermain@gmail.com

AAPPMA LA TRUITÉ TILLIÈROISE

Président
Philippe DEMAUX
02 32 32 51 87



CARTE INTERACTIVE



AVRE

PRÉSENTATION

> 1.2 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur l'Avre

POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

> Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur et au règlement intérieur de l'AAPPMA.



Ombre de l'Avre





PRÉSENTATION

> 9.3 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur l'Avre

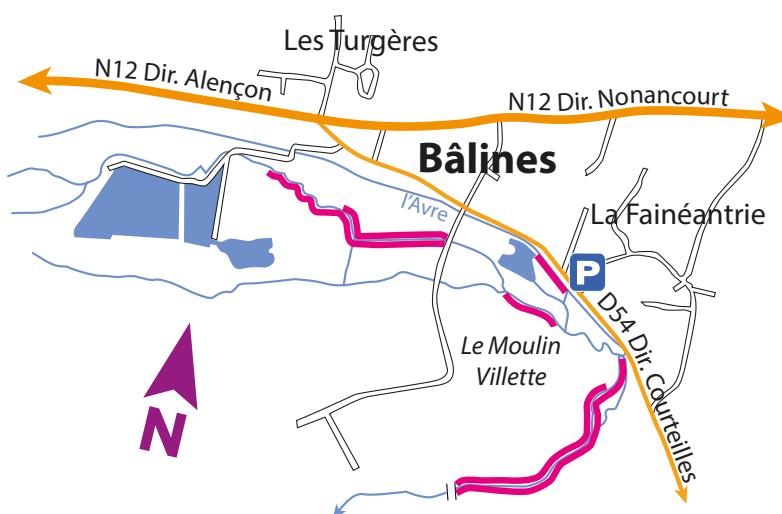
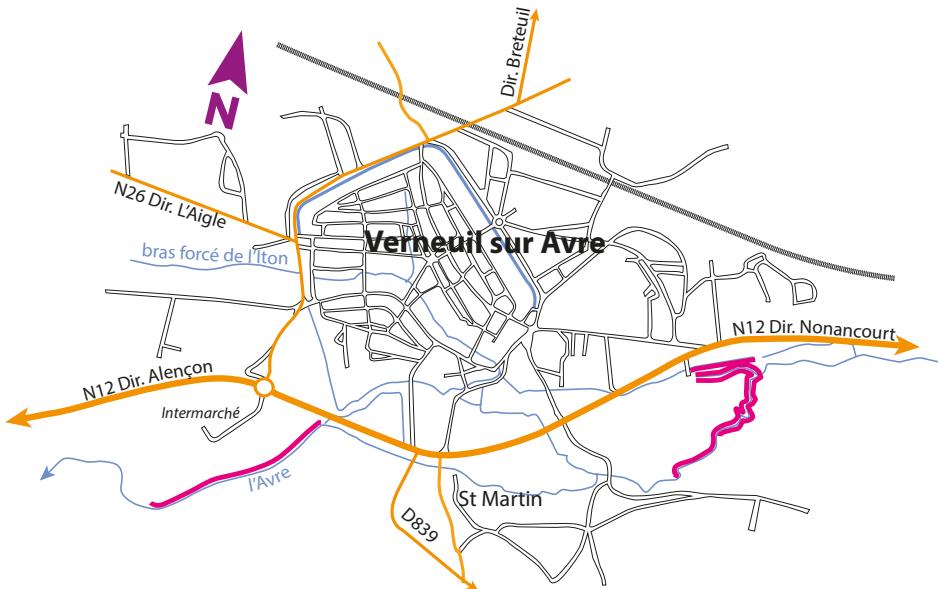


L'Avre à Armentières sur Avre.



POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

> L'ensemble des parcours de l'AAPPMA sont classés en No Kill pour la truite fario (arrêté préfectoral) - obligation de remettre à l'eau ses prises vivantes et avec précaution.



LE BASSIN DE L'EURE

- > 2 APPMA : Louviers • Chambray
- > 35 km de parcours associatifs
- > 1 Atelier Pêche et Nature

L'Eure prend sa source à Marchainville dans le Perche Ornais (61), et rejoint la Seine à Martot (27) après un parcours de 225 km dont environ 90 km dans le département de l'Eure. Au cours de son périple, l'Eure traverse les départements de l'Orne (61), d'Eure et Loir (28) et de l'Eure (27).

Elle arrose les villes de Chartres, Maintenon, Pacy-sur-Eure et Louviers.
Ses principaux affluents sont l'Avre et l'Iton.

Jusqu'à Louviers, la rivière présente des alternances de zones lentes et profondes et de secteurs courants (radiers, plats) favorables à la présence d'une diversité d'espèces (barbeau, goujon, chevesne, carpe...).



INTÉRÊT HALIEUTIQUE

2ème catégorie piscicole sur tout son cours dans le département.

Domaine public : de l'ancienne écluse de Folleville à Louviers et jusqu'à sa confluence avec la Seine.

L'Eure est avant tout une rivière cyprinique dans notre département avec la présence de carpes, brèmes, mais aussi de carnassiers comme perches et brochets. Il n'est pas impossible de trouver quelques truites sauvages sur les secteurs plus courants. Sur ces mêmes endroits, on trouve aussi un autre adversaire : le Barbeau. Le pêcheur a donc libre-choix dans la technique à employer.

Après Louviers, l'Eure a été canalisée pour permettre le trafic fluvial (aujourd'hui révolu). Elle offre alors des secteurs propices à la pêche au coup (grande canne, quiver, carpe, etc.) et des carnassiers.



LÉGENDE

- | | |
|--|--------------------------|
| | 1ère catégorie piscicole |
| | 2ème catégorie piscicole |
| | Siège d'APPMA |
| | Atelier Pêche Nature |

LISTE DES DÉPOSITAIRES

EURE

NOM DÉPOSITAIRE	ADRESSE	VILLE	CONTACT
AAPPMA Seine Eure (réciprocité EHGO)			
OFFICE DE TOURISME SEINE EURE	10 rue Maréchal Foch	27400 LOUVIERS	02 32 40 04 41
REL AUTOS	Parc des Saules	27100 VAL-DE-REUIL	09 86 20 45 21
LA VERRIÈRE	18 Place Hyacinthe Langlois	27340 PONT-DE-L'ARCHE	02 35 02 34 80
LE CODE BAR	1 rue Aristide Briand	27400 PINTERVILLE	06 88 62 01 50
AAPPMA les Pêcheurs Vallée d'Eure (réciprocité EHGO)			
BAR TABAC BOUJOU	53 Grande Rue	27120 CHAMBRAY	09 61 60 92 52
BAR TABAC AU CŒUR DE L'EURE	1 rue de l'ancienne forge	27120 FONTAINE SOUS JOUY	02 32 36 71 18
TERRITOIRES NATURE	Garenne de Melleville	27930 GUICHAINVILLE	07 69 81 39 53

LA LISTE DES DÉPOSITAIRES EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER :
contacter les AAPPMA, la Fédération ou consulter le site www.eure-peche.com



NOM HÉBERGEMENT	TYPE HÉBERGEMENT	ADRESSE	CONTACT
LA GRENELLE	Chambre d'hôtes 2x2 pers • 1x3 pers • 1x4 pers	27120 HOULBEC COCHEREL	02 32 35 83 67
LA MAISON AUX OISEAUX	Gîte • 4 pers	16 rue de l'isle • 27400 HEUDREVILLE SUR EURE	06 35 24 27 95 nath.carville@gmail.com



ENBARQUE.FR

Location d'embarcations entre particuliers





Float tube



SUP



Kayak



Bass boat



Barque



Bateau

AAPPMA SEINE EURE

Président
Martial CHOUQUET
06 03 69 20 61



PRÉSENTATION

- > 30.3 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur la Seine et l'Eure
- > Plan d'eau eau close : 27 ha
- > Page [f](#) AAPPMA de Louviers.

POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

- > Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.
- > Brochet en no kill sur l'Eure. Remise à l'eau des poissons vivants et avec précaution obligatoire.
- > Dans le cadre des arrêtés PCB, la remise à l'eau vivantes des prises définies ci-après est obligatoire sur le fleuve Seine : Anguilles, brèmes, gardons, carpes, sandres et brochets.
- > Plan d'eau d'Igoville : afin d'y accéder en véhicule, il faut s'enregistrer auprès de la Fédération de pêche via le site www.eure-peche.com. Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Fédération et à l'inscription. Plan d'eau en no kill pour l'ensemble des espèces (remise à l'eau obligatoire).
- > Pêche en float tube ou en embarcations légères avec moteur électrique autorisée
- > La pêche de la carpe est autorisée de jour et de nuit sur 5 postes du plan d'eau (berge sud) : se renseigner auprès de l'AAPPMA.

PARCOURS SPÉCIALISÉS

- > Parcours labellisé passion > 27 ha plan d'eau d'Igoville
- > Parcours labellisé passion Float tube > 3 km Eure
- > 3 Zones accessibles PMR > ponton 15 m plan d'eau d'Igoville
> linéaire sécurisé 20 m Eure
> poste 1 place Eure
- > Carpe de nuit > 29 km Seine et l'Eure
> 27 ha Etang d'Igoville

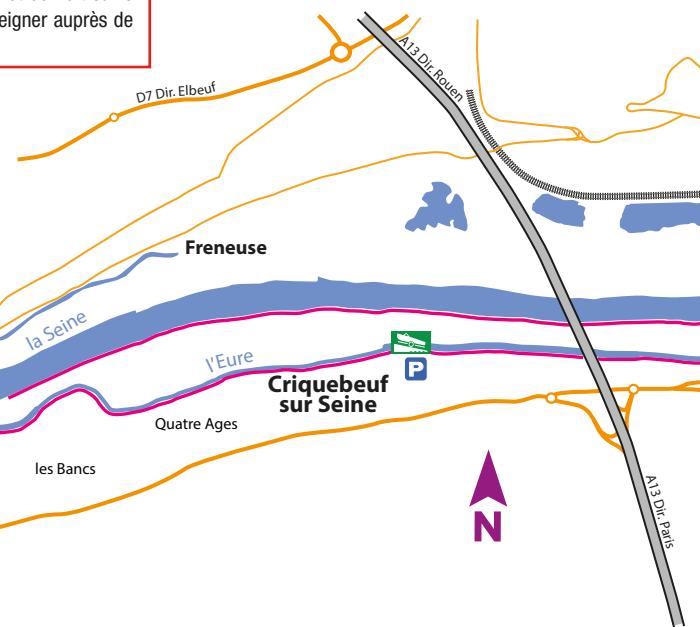


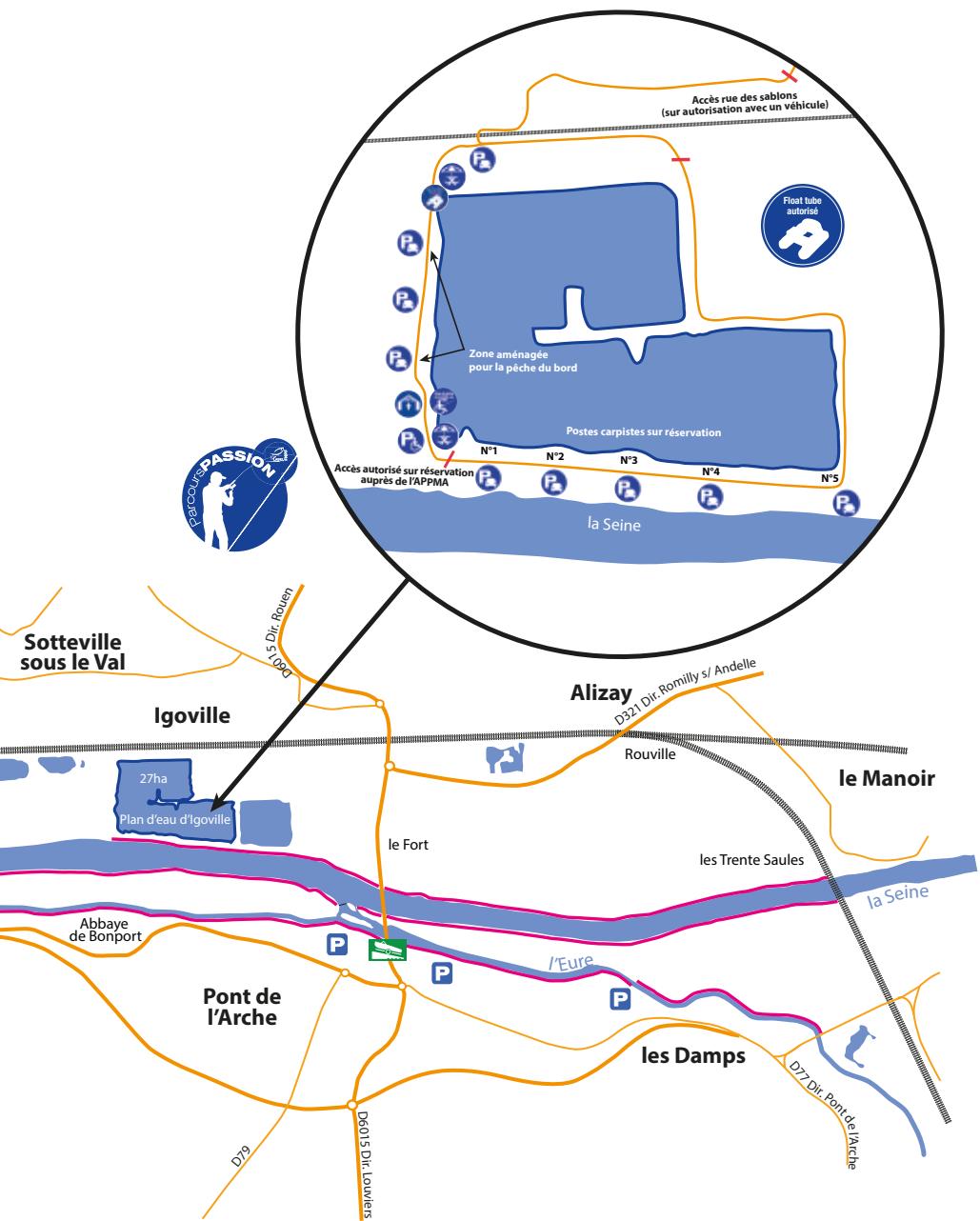
Plan d'eau d'Igoville



CARPE DE NUIT AUTORISÉE

Sur les lots du Domaine Public Fluvial en Seine et sur l'Eure.
Sur le plan d'eau d'Igoville : 5 postes sur réservation auprès de l'AAPPMA.







CARTE INTERACTIVE

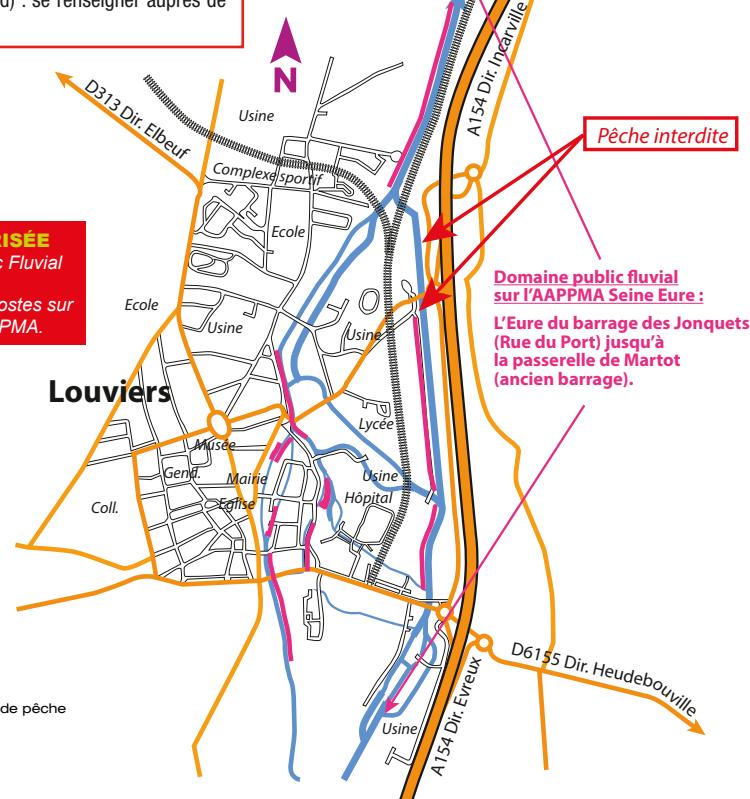


POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

- > Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.
- > Brochet en no kill sur l'Eure. Remise à l'eau des poissons vivants et avec précaution obligatoire.
- > Dans le cadre des arrêtés PCB, la remise à l'eau vivantes des prises définies ci-après est obligatoire sur le fleuve Seine : Anguilles, brèmes, gardons, carpes, sandres et brochets.
- > Plan d'eau d'Igoville : afin d'y accéder en véhicule, il faut s'enregistrer auprès de la Fédération de pêche via le site www.eure-peche.com. Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Fédération et à l'inscription. Plan d'eau en no kill pour l'ensemble des espèces (remise à l'eau obligatoire).
- > Pêche en float tube ou en embarcations légères avec moteur électrique autorisée
- > La pêche de la carpe est autorisée de jour et de nuit sur 5 postes du plan d'eau (berge sud) : se renseigner auprès de l'AAPPMA.

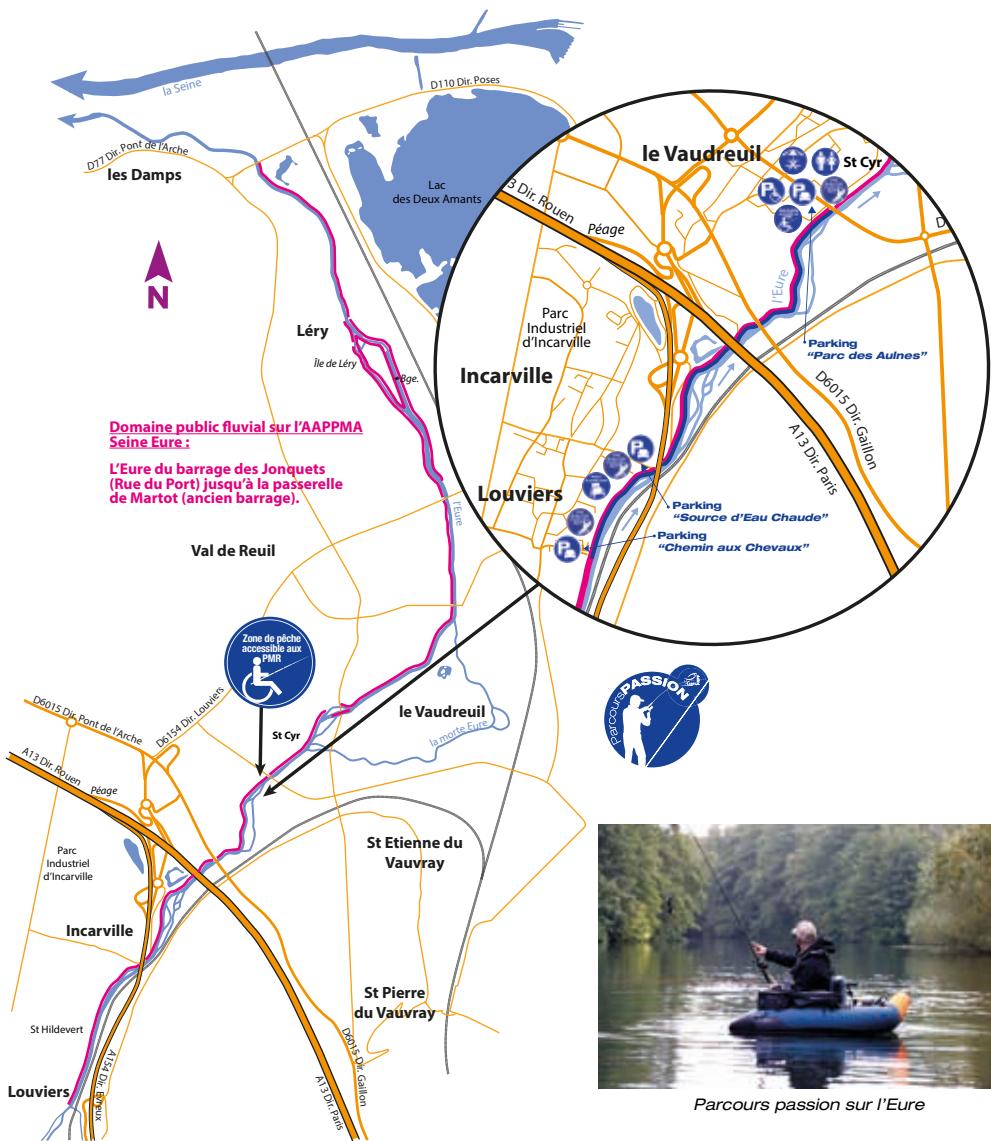


Linéaire sécurisé au Vaudreuil





CARTE INTÉRACTIVE



Parcours passion sur l'Eure

AAPPMA LES PÊCHEURS VALLÉE D'EURE

(ANCIENNEMENT LES PÊCHEURS DE CHAMBRAY)

Président

Jean BATTINI

06 85 72 52 22

pecheurs.valleedeure@gmail.com

www.pecheursvalleedeure.com/



CARTE INTERACTIVE



PRÉSENTATION

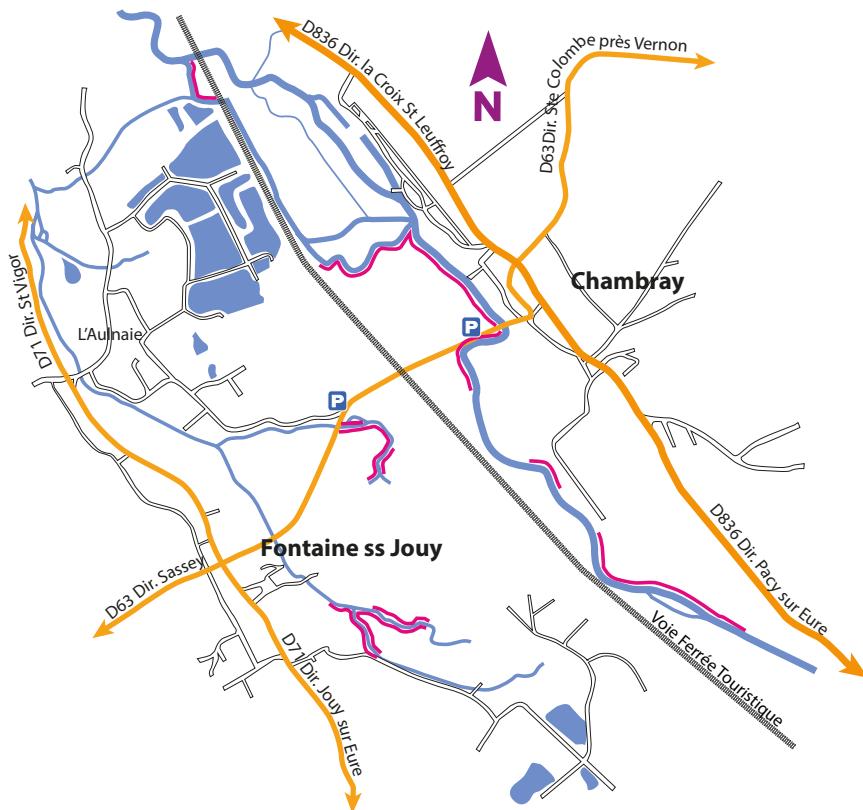
- > 1 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur ruisseau de la Fontaine
- > 5.4 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur l'Eure
- > Page [f](https://aappma.pecheurs.valleedeure.com/) aappma.pecheurs.valleedeure.com

POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

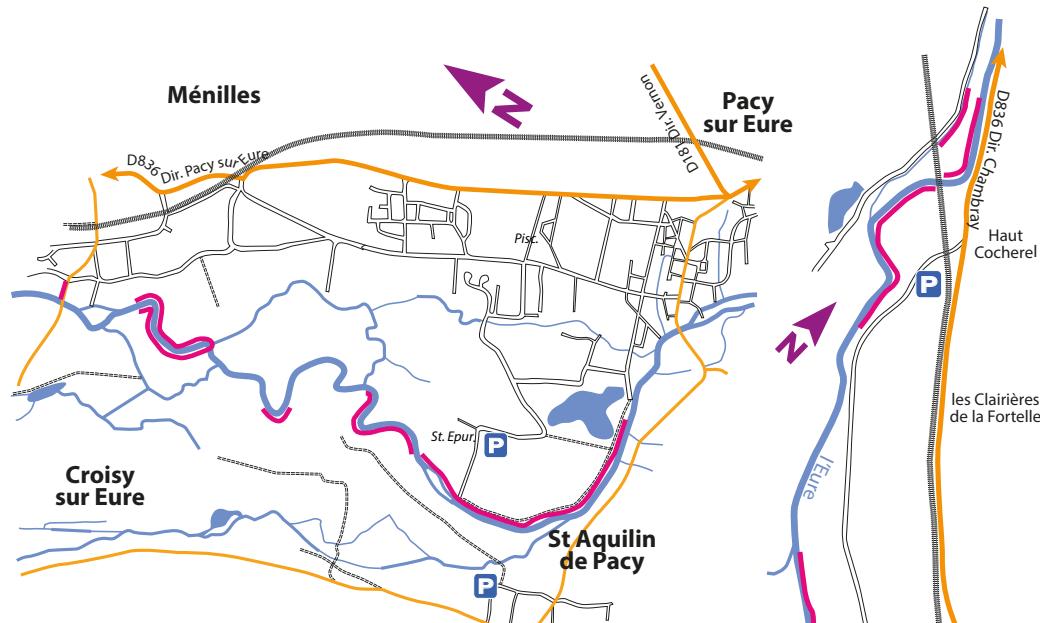
- > Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.



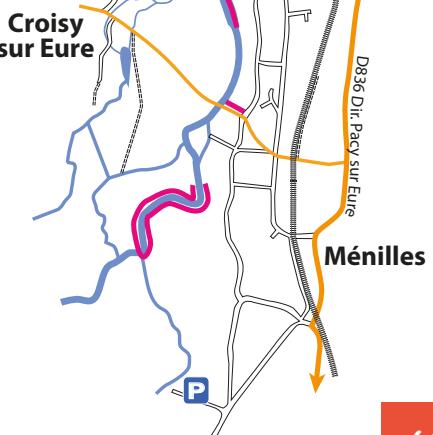
L'Eure à Paçy sur Eure



Parcours de pêche



L'Eure à Chambray



DE VOUS À NOUS, LE PLUS BEAU DES CHEMINS

Une équipe dédiée
à votre projet!

TERRASSE

ZONE PIÉTONNE

ZONE CIRCULABLE

© Colas. © Stock



COLAS & VOUS

EMBELLISSEZ VOS EXTÉRIEURS

COLAS FRANCE

ÉTABLISSEMENT DE VAL-DE-REUIL

Parc Industriel d'Incarville

27100 Val de Reuil

Tél : 02 32 25 14 50 / valdereuil@colas.com

0 805 210 805

Service & appel
gratuits

COLAS

www.colasetvous.fr

SAM.
25 Avril

C'est l'heure d'y retourner

Ouverture Brochet

Toutes catégories

Des disparités locales peuvent exister, renseignez-vous auprès de votre association de pêche.

Rendez-vous sur

• cartedepeche.fr

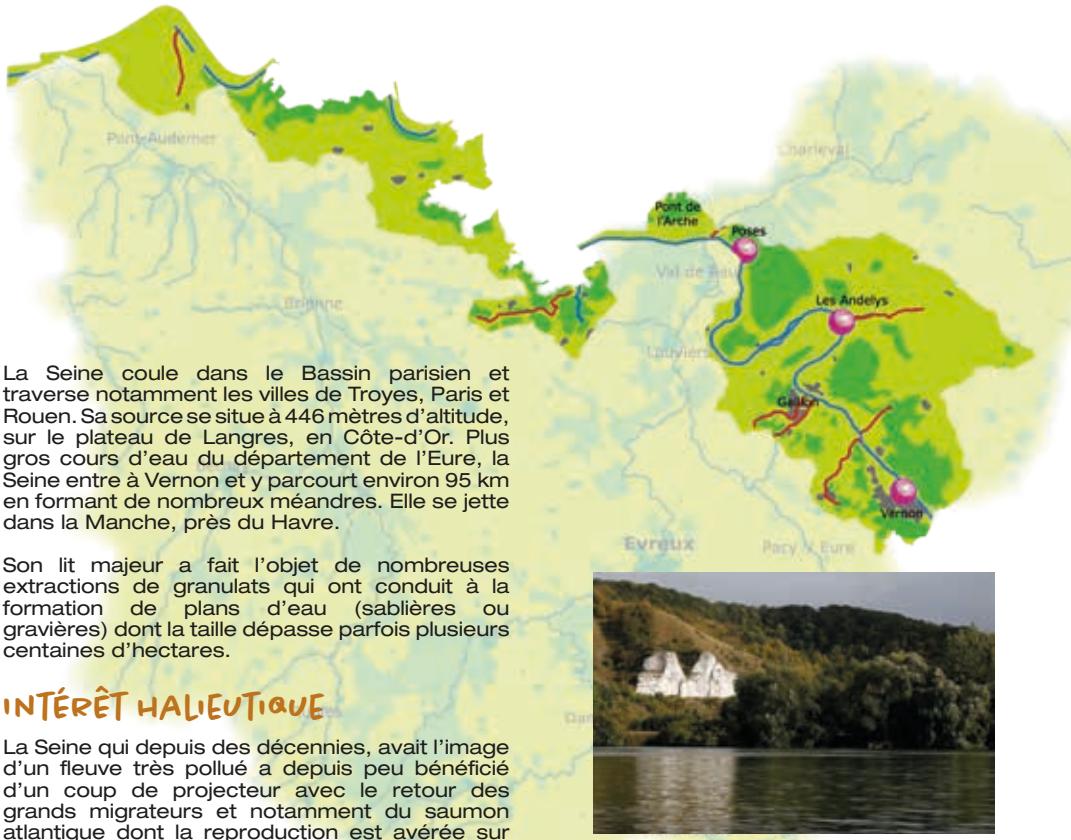
logementencreve.fr



NOM HÉBERGEMENT	TYPE HÉBERGEMENT	ADRESSE	CONTACT
A FL'EURE DE SEINE	Gîte • 6 pers	13 rue du Moulin 27430 ANDE	06 19 34 77 63 gite.eure.seine@gmail.com
CHALET DU LAC	2 Cottages • 6 pers	Base de Loisirs des 3 lacs Léry Poses La Coudrette 27100 VAL DE REUIL	02 32 59 13 13 chalet.resa.cn@hotmail.fr
GÎTES ROUEN/ NORMANDIE/EURE	Gîtes 1x6pers • 1x4pers • 1x7 pers	27430 ANDE	06 80 01 13 89 dubocisabelle@aliceadsl.fr
ENTRE RIVE ET COLLINE	Gîte • 7 pers	5 chemin des coteaux - le Val Horquet 27380 AMFREVILLE SOUS LES MONTS	07 69 22 39 81 contact@entreriveetcolline.fr
LA MUSARDIERE	3 gîtes « Green bike » • 6 pers « Elodée » • 4 pers « Muscardin » • 6 pers	14 rue de l'Eglise 27740 POSES	02 32 59 13 13 chalet.resa.cn@hotmail.fr
LA MAISON DES PECHEURS	Gîte • 4 pers	9 île du bac • 27430 ST PIERRE DU VAUVRAY	06 35 24 77 95 nath.carville@gmail.com
LE RELAIS DE BATELLERIE	Gîte • 12 pers	13 rue du moulin 27430 ANDE	06 03 96 29 57 vgeorgeon@free.fr
LE RELAIS DE SUZON	Gîte • 6 pers	10 rue du moulin 27430 ANDE	06 03 96 29 57 vgeorgeon@free.fr
LES COTTAGES DU MANOIR	2 GîteS • 4 à 6 pers	27460 LE MANOIR SUR SEINE	06 78 10 12 51 poutierfreres@outlook.com

LE BASSIN DE LA SEINE

> 3 AAPPMA : Poses • Les Andelys • Vernon
 > 70 km de parcours associatifs



La Seine coule dans le Bassin parisien et traverse notamment les villes de Troyes, Paris et Rouen. Sa source se situe à 446 mètres d'altitude, sur le plateau de Langres, en Côte-d'Or. Plus gros cours d'eau du département de l'Eure, la Seine entre à Vernon et y parcourt environ 95 km en formant de nombreux méandres. Elle se jette dans la Manche, près du Havre.

Son lit majeur a fait l'objet de nombreuses extractions de granulats qui ont conduit à la formation de plans d'eau (sablières ou gravières) dont la taille dépasse parfois plusieurs centaines d'hectares.

INTÉRÊT HALIEUTIQUE

La Seine qui depuis des décennies, avait l'image d'un fleuve très pollué a depuis peu bénéficié d'un coup de projecteur avec le retour des grands migrateurs et notamment du saumon atlantique dont la reproduction est avérée sur l'un de ses affluents. Bien plus que le retour du saumon, la présence à nouveau d'herbiers dans le lit et les bras de Seine nous indique que le fleuve reprend peu à peu son souffle. La pêche des carnassiers (sandre, perche, brochet et depuis peu le silure) donne de très bons résultats et les poissons trophées ne sont pas rares. La Seine est également favorable pour la pêche des cyprinidés (carpe, brème, chevesne, barbeau, ide mélanoïte...) qui nécessite un matériel adapté à la puissance du fleuve.

LÉGENDE

-  1^{ère} catégorie piscicole
-  2^{ème} catégorie piscicole
-  Siège d'AAPPMA

LISTE DES DÉPOSITAIRES

NOM DÉPOSITAIRE	ADRESSE	VILLE	CONTACT
AAPPMA Andelys (réciprocité EHGO)			
SWAN INFORMATIQUE	3 rue Turnebe	27 700 LES ANDELYS	02 32 52 59 50
AAPPMA Poses (réciprocité EHGO)			
AAPPMA (ANTOINE CHABANON)	9 impasses des Saules	27460 IGOVILLE	06 60 62 94 10
EPICERIE DU HALAGE	2 rue de Léry 2 G	27740 POSES	02 32 59 44 37
AAPPMA Vernon (réciprocité EHGO)			
DECATHLON ESSENTIEL	rue de la Grande Garenne	27950 SAINT MARCEL	02 32 96 31 00
BAR LE CLÉMENCEAU	4 rue d'Albufera	27200 VERNON	02 32 52 81 41

LA LISTE DES DÉPOSITAIRES EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER :
contacter les AAPPMA, la Fédération ou consulter le site www.eure-peche.com



PARC DE LÉRY-POSES

GÎTES DE PÊCHE À 100 MÈTRES DU LAC







Ouvert toute l'année

- Hébergements labellisés «Pêche»
- Spots de pêche à proximité (2 lacs, rivières...)
- Float tube, pêche sur embarcation et berges
- Location Semaine / Week-End / Mid-Week

www.lery-poses.fr 02.32.59.13.13







PRÉSENTATION

- > 7 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur la Seine (Domaine Public Fluvial)
- > Plans d'eau 2^{ème} catégorie: 463 ha

POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

- > Pêche en embarcation, dont float tube, autorisée sur les Lac des 2 Amants et du Mesnil (sauf durant la période de fermeture de la pêche du brochet). Moteur électrique uniquement. Pêche de la Carpe de nuit INTERDITE sur l'ensemble des étangs.
- > Dans le cadre des arrêtés PCB, la remise à l'eau vivantes des prises définies ci-dessous est obligatoire sur le fleuve Seine : Anguilles, brèmes, gardons, carpes, sandres et brochets.
- > Taille minimum de capture sur les étangs pour le Sandre : 60 cm.
- > Accès en véhicule au parking de la base de Léry Poses gratuit pour les pêcheurs sur inscription à l'adresse : www.lery-poses.fr
- > Plan d'eau du Mesnil : afin d'y accéder en véhicule, il faut s'enregistrer auprès de la Fédération de pêche via le site www.eure-peche.com. Un confirmation d'enregistrement et le règlement intérieur vous seront envoyés par mail.



CARPE DE NUIT AUTORISÉE

Sur l'ensemble des lots du Domaine Public Fluvial en Seine.



PARCOURS LOISIR avec supplément

2 étangs pour une surface de 2.8 Ha.

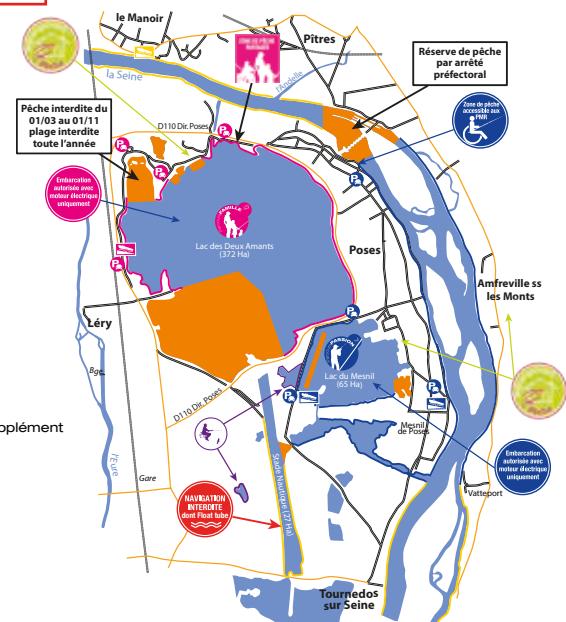
- Zone interdite de pêche
- Parcours passion
- Parcours nécessitant l'achat d'un supplément
- Parcours de pêche
- Parcours famille
- Parking
- Cale de mise à l'eau

PARCOURS SPÉCIALISÉS

- Parcours famille > 372 Ha Lac des Deux Amants
- Parcours passion > 81 Ha lac du Mesnil/canal et 3,5 km de Seine
- 2 zones accessibles PMR > linéaire sécurisé 25m lac des Deux Amants
- > linéaire sécurisé Poses Seine
- Carpe de nuit > 7 km Seine
- Parcours loisir > 2.8 Ha • option
- 2 étangs autorisés float tube > 463 ha



Le lac du Mesnil à Poses



AAPPMA LA SEINE ET SES POISSONS

Président
Michel QUESNOT
06 31 30 65 33



PRÉSENTATION

- > 3.2 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur le Gambon.
- > 38 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur la Seine (Domaine Public Fluvial).
- > Plans d'eau 2^{ème} catégorie : 36 Ha.

POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

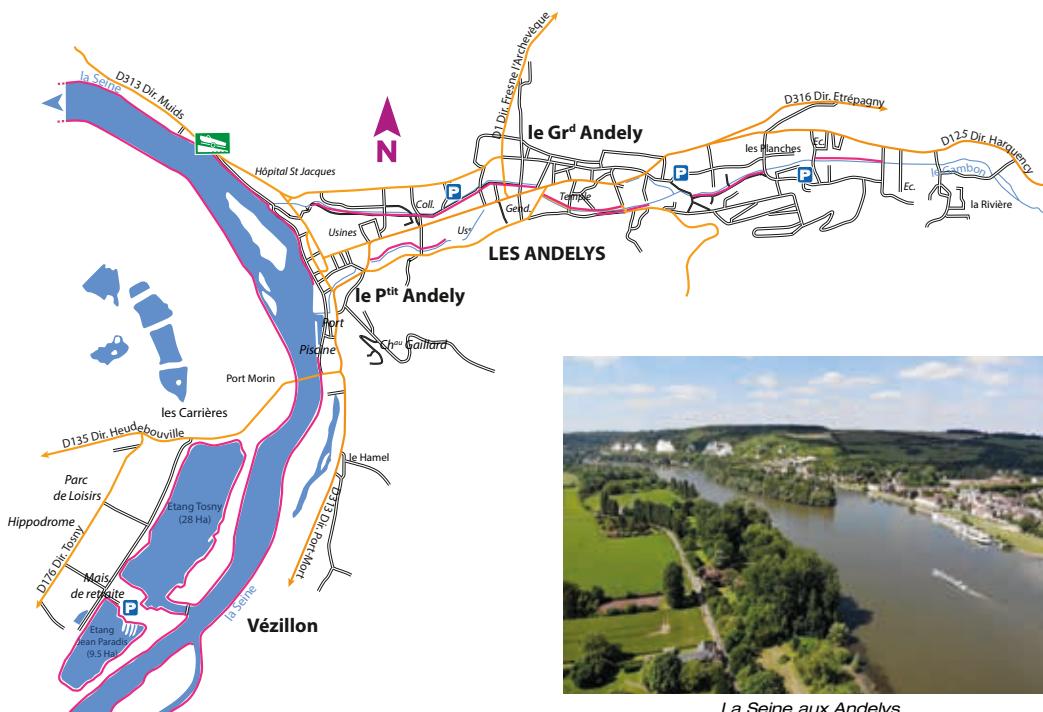
- > Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.
- > Dans le cadre des arrêtés PCB, la remise à l'eau vivante des prises définies ci-dessous est obligatoire sur le fleuve Seine : Anguilles, brèmes, gardons, carpes, sandres et brochets.
- > La pêche de la carpe de nuit et la pêche en embarcation sont interdites sur l'étang de Tosny. La pêche en embarcation est interdite sur l'étang Jean Paradis.

PARCOURS SPÉCIALISÉS

-  Carpe de nuit > 38 km Seine
- > 9.5 ha Etang Jean Paradis



CARPE DE NUIT AUTORISÉE
Sur les lots du Domaine Public Fluvial
en Seine et sur l'étang Jean Paradis.





CARTE INTERACTIVE



PRÉSENTATION

- > 13.4 km de parcours en 2ème catégorie sur la Seine (Domaine Public Fluvial)
- > Limite amont : limite des départements 27 et 78
- > Limite aval : 250m en amont du barrage de Port-Mort

POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

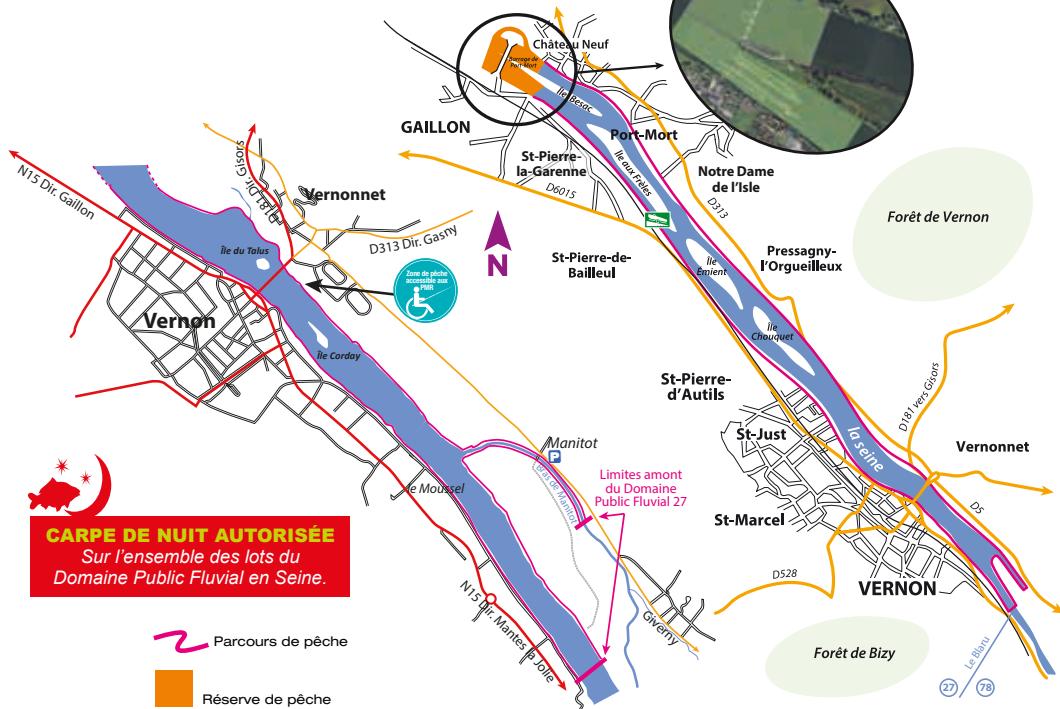
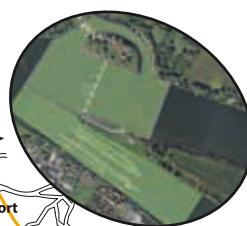
- > Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.
- > Dans le cadre des arrêtés PCB, la remise à l'eau vivantes des prises définies ci-dessous est obligatoire sur le fleuve Seine : Anguilles, brèmes, gardons, carpes, sandres et brochets.
- > L'AAPPMA a introduit des Black Bass et des carpes miroirs dans le bras du Goulet en 2020 et 2021
- > Si des prises ont lieu, merci de prendre des photos et d'en informer l'AAPPMA Le Gardon Vernonais. Remise à l'eau obligatoire des black bass.

PARCOURS SPÉCIALISÉS

- ➡ Carpe de nuit > 13.4 km Seine
➡ Ponton accessible PMR > Vernon Seine



Ponton PMR sur la Seine à Vernon



LE BASSIN DE L'ANDELLE

> 2 AAPPMA : Romilly sur Andelle • Charleval
 > 13 km de parcours associatifs

Affluent droit de la Seine, l'Andelle prend sa source dans le département de Seine-Maritime dans le Pays de Bray à Serqueux près de Forges les Eaux. Elle rejoint la Seine à Pîtres après un parcours de 57 km dont une vingtaine de kilomètres dans l'Eure. Ses principaux affluents sont le Héron, le Crevon et la Lieure (en rive gauche). Après sa confluence avec la Lieure, l'Andelle forme de nombreux bras où l'eau s'écoule lentement au milieu de grands herbiers de renoncules et de callitriches. Son linéaire très court et son débit soutenu en font une rivière à truite par excellence.

INTÉRÊT HALIEUTIQUE

1ère catégorie piscicole de sa source jusqu'à la limite des communes de Pîtres et Romilly puis 2ème catégorie piscicole jusqu'à sa confluence avec la Seine.

La truite fario reste encore bien présente sur l'ensemble du bassin avec certains sujets pouvant dépasser les 50 cm. Les éclosions d'insectes et notamment de mouches de mai (*Ephemera danica*) en font un cours d'eau depuis longtemps prisé des pêcheurs à la mouche.

Les autres modes de pêche n'en restent pas moins efficaces (toc et leurres) même si les nombreux herbiers ne rendent pas leur pratique aisée en été.

Sa connexion avec la Seine en aval du barrage de Poses fait de cette rivière un lieu de reproduction des espèces migratrices amphihalines (anguilles, lampreys, truites de mer, saumons). La pêche de la truite de mer est d'ailleurs autorisée sur sa partie aval (voir arrêtés).



L'Andelle à Radeport

LEGENDE



1ère catégorie piscicole



2ème catégorie piscicole



Siège d'AAPPMA

LISTE DES DÉPOSITAIRES

NOM DÉPOSITAIRE	ADRESSE	VILLE	CONTACT
AAPPMA Romilly sur Andelle (réciprocité EHGO)			
POLLEN FLEURISTE (FERMÉ LE MERCREDI)	92 rue Saint Georges	27610 ROMILLY-SUR-ANDELLE	02 32 49 54 62
AAPPMA Charleval (réciprocité EHGO)			
L'ALAMBIC	36 Grande Rue	27380 CHARLEVAL	02 32 49 01 45

LA LISTE DES DÉPOSITAIRES EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER :
 contacter les AAPPMA, la Fédération ou consulter le site www.eure-peche.com

AAPPMA LA TRUITE ARC EN CIEL

Président
Bruno MANSUY
06 72 39 97 75



PRÉSENTATION

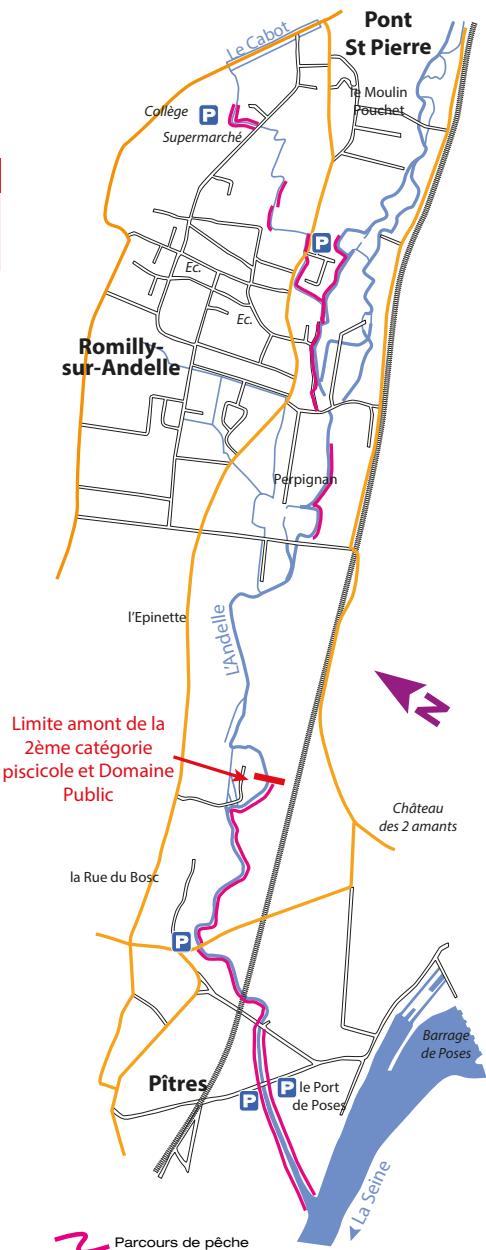
- > 1.8 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur l'Andelle
- > 1.9 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur l'Andelle (Domaine Public Fluvial)

POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

- > Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur et au règlement intérieur de l'AAPPMA.



L'Andelle à Pîtres



AAPPMA LA MOUCHE CHARLEVALAISE

Président
Ferdinand HOULIERE
www.parcours-mouche-andelle.com



ANDELLE

PRÉSENTATION

- > 8.5 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur l'Andelle et la Lieure
- > Page [f](#) La Mouche Charlevalaise

POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

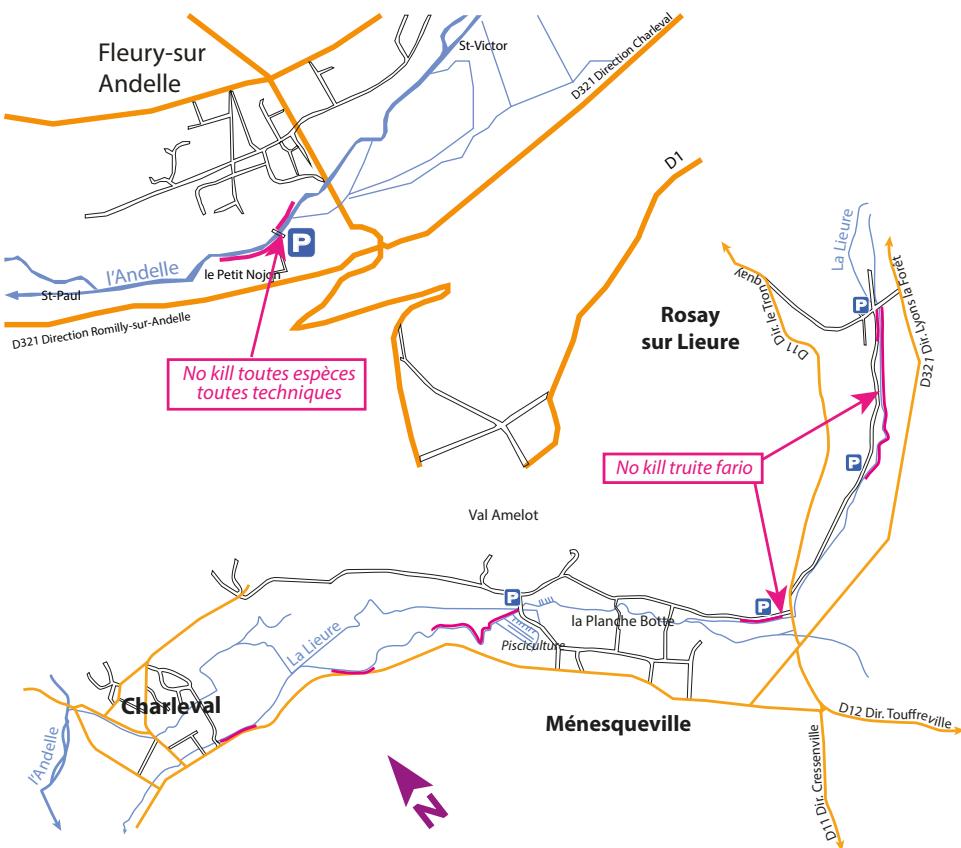
- > Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur et au règlement intérieur de l'AAPPMA.
- > No kill pour la truite fario sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA (arrêté préfectoral). Remise à l'eau du poisson vivant et avec précaution obligatoire. Pêche avec hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé..

PARCOURS SPÉCIALISÉS

- > 1 parcours passion mouche no kill > 7.5 km Andelle



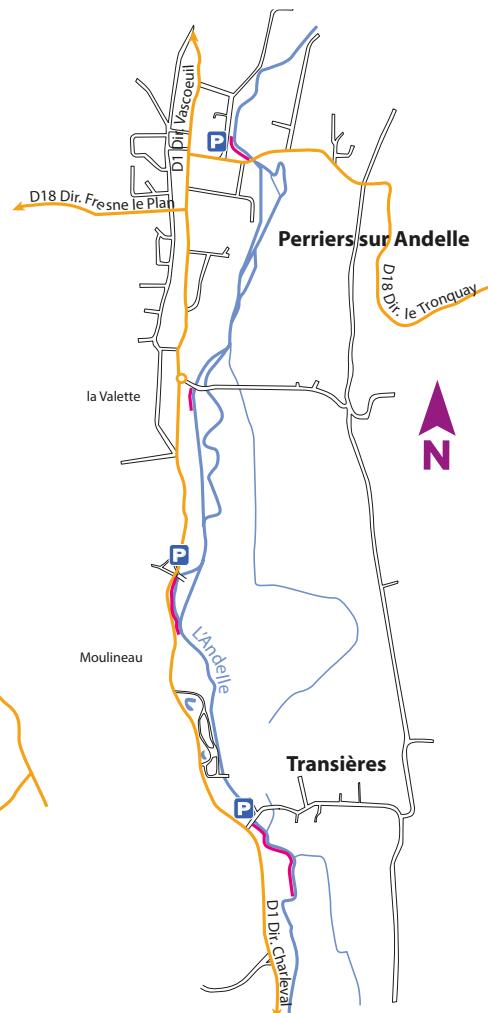
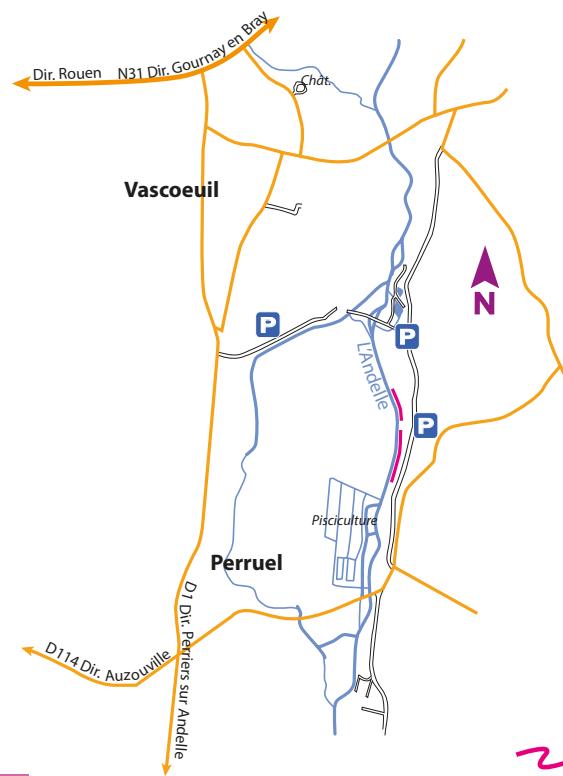
La Lieure à Rosay sur Lieure



AAPPMA LA MOUCHE CHARLEVALAISE



Truite fario de l'Andelle



Parcours de pêche



PARCOURS PASSION MOUCHE

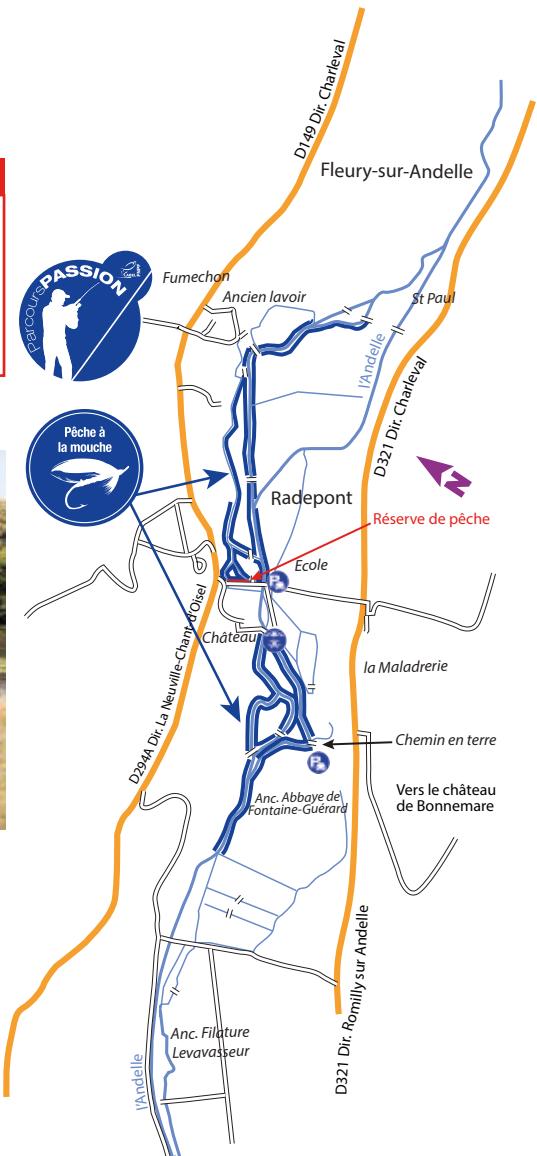
7.5 km Parcours mouche de Radepond sur l'Andelle

POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

- > Mouche fouettée et NO KILL obligatoire sur le parcours.
 - > Les Streamers sont interdits.
 - > 6 pêcheurs maximum par jour.
 - > Réservations journalières uniquement via le site.
 - > Accès interdit par l'aval du parcours, côté abbaye.
- www.parcours-mouche-andelle.com



L'Andelle sur le parcours labellisé mouche de Radepond



LE BASSIN DE L'Epte

- > 3 AAPPMA : Giverny • Fourges • Gisors
- > 16 km de parcours associatifs
- > 1 Atelier Pêche et Nature

L'Epte, tout comme l'Andelle, prend sa source dans le département de Seine Maritime, près de Forges les Eaux. Elle conflue avec la Seine près de Giverny à Limetz-Villez après un parcours de 113 km dont 53 dans notre département. L'Epte marque la limite entre la Normandie, l'Île de France et la Picardie.

L'Epte, rivière souvent profonde, a subi de nombreux aménagements (seuils, barrages) qui ont fortement modifié son aspect naturel.

Son principal affluent dans le département de l'Eure est la Lévrerie (24 km). Elle conflue avec l'Epte à Neaufles Saint Martin en rive droite.



INTÉRÊT HALIEUTIQUE

1^{ère} catégorie piscicole jusqu'à Ste Geneviève-lès-Gasny

2^{ème} catégorie piscicole de Ste Geneviève à sa confluence avec la Seine

L'Epte se prête à la pêche des cyprins d'eau vive et des carnassiers sur une grande partie de son cours. Les populations de truite fario sont moins importantes que sur ses affluents mais des sujets de belles tailles font parfois la surprise du pêcheur.



LEGENDE

- | | |
|--|--------------------------------------|
| | 1 ^{ère} catégorie piscicole |
| | 2 ^{ème} catégorie piscicole |
| | Siège d'AAPPMA |
| | Atelier Pêche Nature |

LISTE DES DÉPOSITAIRES

NOM DÉPOSITAIRE	ADRESSE	VILLE	CONTACT
AAPPMA Giverny (réciprocité EHGO)			
MAIRIE DE GIVERNY	7 Rue Blanche Hoschede Monet	27620 GIVERNY	02 32 51 28 22
LE MARIGNY	21 rue G. Leclerc	27950 SAINT MARCEL	02 32 51 84 26
AAPPMA Fourges (réciprocité EHGO)			
AAPPMA (M. DUNTZ)		27630 FOURGES	06 82 94 64 40
AAPPMA Gisors (réciprocité EHGO)			
AAPPMA (Eric SALLEY)	54 rue Camille Desmoulins	27140 GISORS	06 31 07 26 30
SPORT 2000	C.C des Templiers	27140 GISORS	02 32 27 80 39

LA LISTE DES DÉPOSITAIRES EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER :
contacter les AAPPMA, la Fédération ou consulter le site www.eure-peche.com



Nicolas DOUDEUIL

Moniteur guide de pêche, vous propose :
Guidage et animations...
... Du bord ou en bateau

Spécialisé dans la traque des carnassiers en Seine

06 19 83 93 19

extfishing@gmail.com

LAFOSSE et Fils
Au service de l'environnement

Travaux maritimes, hydrauliques et fluviaux
Construction métallique et bois

Restauration hydromorphologique du lit de la Vire à Vire-Normandie (14)

Ouvrages Bois
Pontons – Jetées – Platelages

Ouvrages Hydrauliques et Génie Civil
Vannes – Déversoirs – Palplanches – Passé-q-poissons – Ouvrages d'Art

Renaturation et Continuité Ecologique
Génie Végétal – Berges et talus – Curage – Etangs – Lagunes

Atelier Interne Métallerie et Serrurerie
Passerelles – Accès PMR – Garde-corps ...

GRAND PRIX
du génie écologique

UPGE
Urgence Pour l'Environnement
Génie Ecologique

AAPPMA LA GAULE GIVERNNOISE

Président
Gérard LALOUETTE
06 78 72 30 47



PRÉSENTATION

> 4.2 km de parcours en 2^{ème} catégorie sur l'Epte

POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

- > Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur et au règlement intérieur de l'AAPPMA.
- > Truite fario en No Kill (arrêté préfectoral) sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA. Remise à l'eau des prises avec précaution obligatoire.



L'Epte à Giverny



AAPPMA LA TRUITÉ DES ÎLES

Président
René DUNTZ
06 82 94 64 40



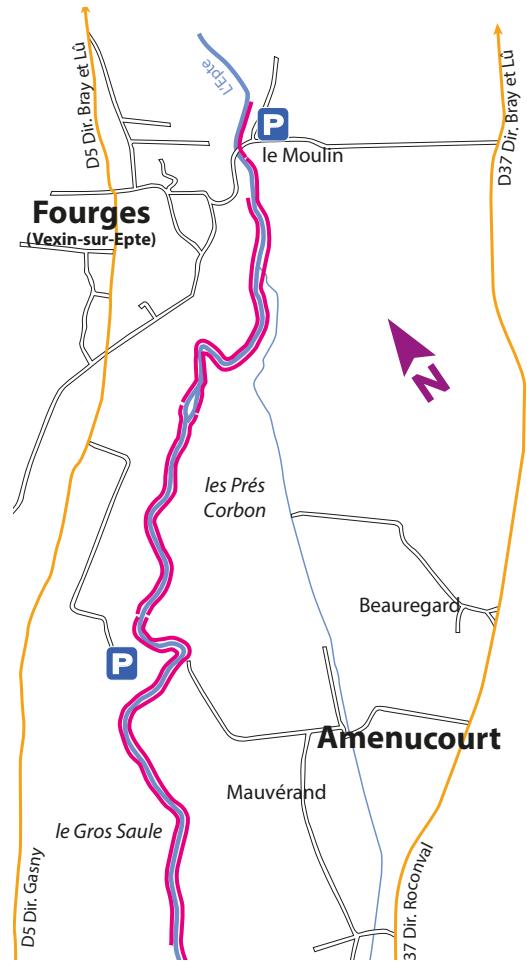
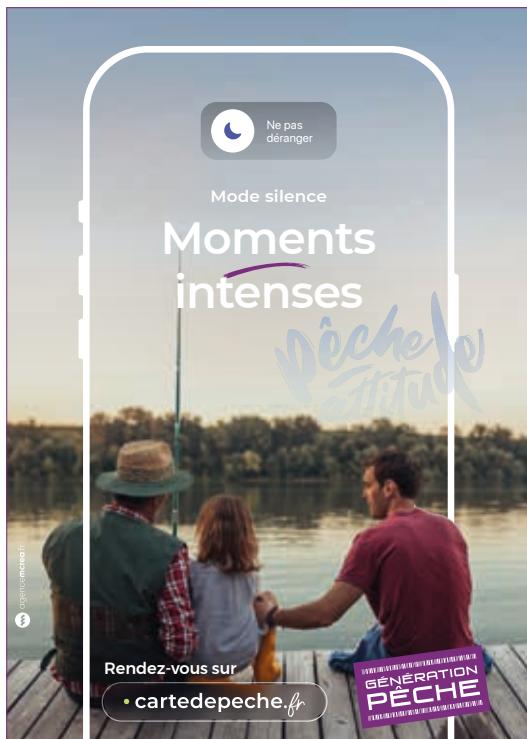
Epte

PRÉSENTATION

- > 2.8 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur l'Epte

POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

- > Truite fario en No Kill (arrêté préfectoral) sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA. Remise à l'eau des prises avec précaution obligatoire.
- > Pêche interdite les vendredis. Pour les renseignements complémentaires, voir le site internet de la truite des îles : <http://tritediles.free.fr/>



AAPPMA LA TRUITE GISORSIENNE

Président
Eric SALLEY

06 31 07 26 30

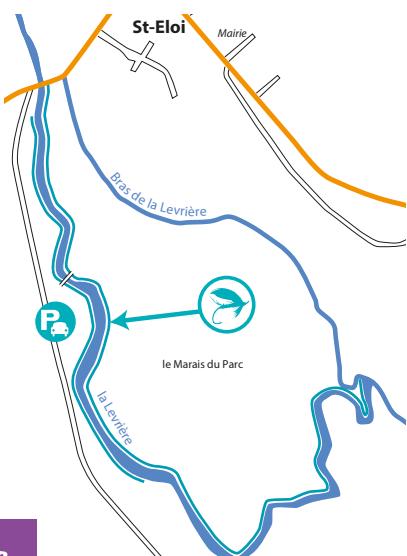


PRÉSENTATION

- > 9.2 km de parcours en 1^{ère} catégorie sur l'Epte et la Troëne
- > 2 étangs 2^{ème} catégorie : 18.4 ha
- > Page [f](#) La Truite Gisorsienne

POINTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION

- > Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.
- > Pêche en no kill toutes espèces sur les plans d'eau de la ballastière et du parc du marais (arrêté préfectoral). Remise à l'eau des poissons vivants et avec précaution obligatoire. Pêche aux poissons morts ou vifs au posé interdite.
- > No kill truite fario (arrêté préfectoral) sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA. Remise à l'eau du poisson vivant avec précaution obligatoire.
- > Pêche de la carpe de nuit autorisée sur l'étang de la ballastière. Postes limités, réservation obligatoire au **06 66 81 89 66**. Les sessions carpe de nuit sont limitées à 48h.
- > Ballastière et plan d'eau du parc du marais autorisés pour la pêche en float tube en respectant les pêcheurs du bord.



PARCOURS MOUCHE
La Lévrerie à Bézu Saint Eloi
1300 m. No kill truite fario

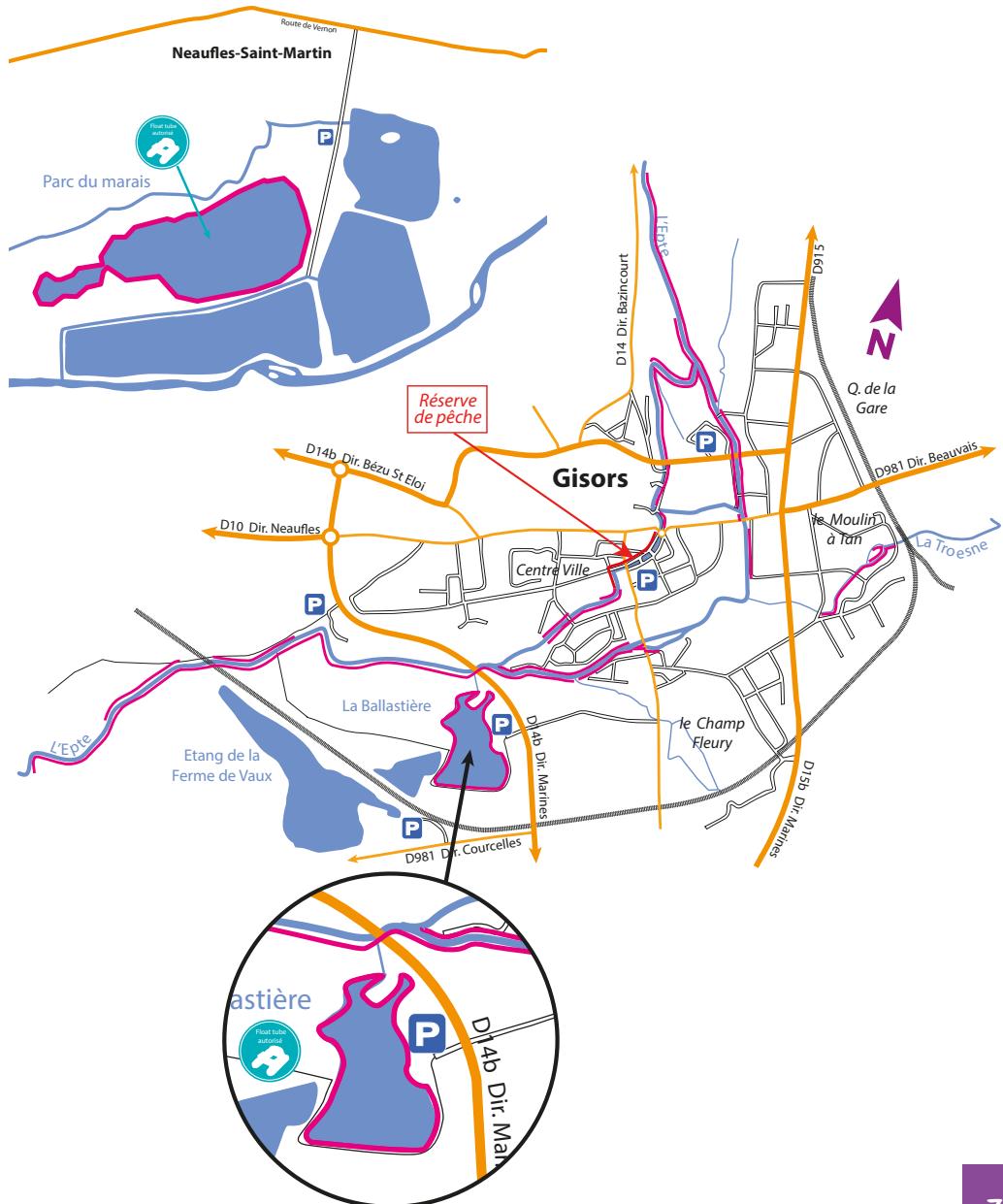
PARCOURS SPÉCIALISÉS

- 2 parcours float tube > 18.4 ha Ballastière de Gisors et parc du Marais
- 1 parcours carpe de nuit > 5.4 ha Ballastière
- 1 parcours mouche sur la Lévrerie > 1.3 km



Vue du parcours de Berthenonville







Mode
avion

Hors signal

Connecté à la nature

Pêche
attitude



Rendez-vous sur

• cartedepeche.fr

GÉNÉRATION
PÊCHE